

# *Projet éolien des Portes du Porcien*

Communes de Hannogne-Saint-Rémy,  
Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe  
Communauté de communes du Pays Rethélois  
Département des Ardennes (08)



**Energie des Tilleuls**

## **REPONSE AUX CONTRIBUTIONS REÇUES LORS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Maître d'ouvrage :**  
**Énergie des Tilleuls**  
**32-36 rue de Bellevue**  
**92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**

**Avril 2022**





## SOMMAIRE

<b>A. Observations relatives au bilan quantitatif.....</b>	<b>4</b>
<b>B. Complément d'information aux avis favorables .....</b>	<b>5</b>
<b>C. Réponses aux observations défavorables.....</b>	<b>6</b>
<b>D. Réponses aux observations et questions de M. Camuzeaux.....</b>	<b>13</b>
D.1 Observations relatives au projet éolien des Portes du Porcien.....	13
D.2 Observations relatives à la plaquette de synthèse de février 2022 .....	18
<b>E. Demandes spécifiques de la chambre d'agriculture .....</b>	<b>22</b>
<b>F. Interrogations complémentaires des particuliers.....</b>	<b>24</b>
<b>G. Les délibérations des conseils municipaux.....</b>	<b>27</b>
<b>H. Conclusion .....</b>	<b>29</b>
<b>I. Annexes : Délibérations.....</b>	<b>30</b>

## A. OBSERVATIONS RELATIVES AU BILAN QUANTITATIF

### Référence synthèse (S2 et S3)

Le groupe wpd, à travers la société Energie des Tilleuls, souhaite implanter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et deux postes de livraison sur le territoire des communes de Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe dans le département des Ardennes, en région Grand-Est.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de parc éolien des Portes du Porcien a été déposé le 17 juillet 2019 à la Préfecture des Ardennes.

Après examen par les services de l'inspection des installations classées, le Préfet des Ardennes a demandé, par courrier en date du 27 décembre 2019, d'apporter des compléments à la demande d'autorisation environnementale. Le dossier a ainsi été complété le 11 décembre 2020 par le porteur de projet.

A la suite de la phase d'examen préalable, la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a émis son avis sur l'étude d'impact du projet éolien des Portes du Porcien le 20 octobre 2021. Une réponse y a été apportée le 22 décembre 2022.

Suite à cela, l'enquête publique s'est tenue du 21 février au 26 mars 2022. Le présent document répond aux observations émises au cours de celle-ci et synthétisé par le commissaire enquêteur.

L'enquête publique du projet éolien des Portes du Porcien a porté sur un périmètre de 6 km autour du projet. Elle concernait ainsi 18 communes de l'Aisne et des Ardennes, 4 613 habitants pour 2 027 foyers (résidences principales et secondaires) (*source : INSEE, 2019*).

Les 849 consultations enregistrées sur le registre dématérialisé tendent à montrer que la population a largement eu connaissance de l'enquête publique et du projet.

Malgré le nombre de consultations du registre dématérialisé et l'invitation à la mobilisation contre le projet menée par la distribution de tracts par l'association de défense de l'environnement du patrimoine du Porcien et de la Vallée de l'Aisne (ADEPPA) dans les boîtes aux lettres des 3 communes d'implantation quelques jours avant le début de l'enquête publique, aucune vague de mobilisation locale contre le projet n'a émergé pendant son déroulement. 29 observations ont été formulées en cours de l'enquête publique.

**Ce résultat est à mettre en corrélation avec les délibérations favorables qui ont été émises par les communes d'implantation du projet et surtout avec le travail d'information et de concertation locale réalisé par le porteur de projet en amont de sa conception.**

**B. COMPLEMENT D'INFORMATION AUX AVIS FAVORABLES**

## Référence synthèse (S6)

1) Avis favorables et argumentation	Complément d'information du porteur de projet
<p><b>Éoliennes utiles</b> pour lutter contre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>réchauffement climatique</b></li> <li>- émissions carbone et autres gaz à effet de serre.</li> <li>- <b>indépendance énergétique</b> primordiale</li> </ul> <p>On a besoin des éoliennes, comme du nucléaire. Elles produisent gratuitement l'énergie qui nous est très chère aujourd'hui.</p>	<p><b>Le vent est en effet une source d'énergie propre, locale et inépuisable.</b> Ces qualités lui permettent donc d'aider la France pour atteindre les objectifs fixés par les accords de Paris (COP 21) en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de transition énergétique.</p> <p>Pour s'affranchir des énergies fossiles, la France doit en effet électrifier ses usages (abandon des voitures à moteur thermique, des chaudières au fuel, etc.). Notre production d'électricité doit donc augmenter pour faire face à ce défi et le mix électrique français doit s'adapter.</p> <p>Les éoliennes produisent de l'électricité environ 95 % et de manière prévisible grâce à nos modèles météo performant. Elles peuvent donc facilement être intégrées à notre mix électrique dans lequel elles sont complémentaires des autres énergies renouvelables ou du nucléaire.</p> <p>Le vent étant gratuit et inépuisable, <b>les éoliennes nous permettent par ailleurs de nous affranchir des problématiques d'approvisionnement</b> (géopolitique, ressources limitées). Elles participent donc à <b>l'indépendance énergétique de la France</b> et permettent de <b>limiter la hausse du prix du kilowattheure</b> grâce à la vente à l'Etat d'une électricité bon marché à un prix fixé qui ne dépend pas de l'évolution du marché.</p> <p><i>Source : <a href="https://fee.asso.fr/cdp/lenergie-eolienne-outil-de-maitrise-des-prix-de-lenergie-au-service-du-pouvoir-dachat/">https://fee.asso.fr/cdp/lenergie-eolienne-outil-de-maitrise-des-prix-de-lenergie-au-service-du-pouvoir-dachat/</a>, FEE, 12 avril 2022</i></p>
<p><b>Retombées financières :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ pour les associations foncières (concerne l'ensemble des agriculteurs)</li> <li>☞ pour chaque commune, contribuent à équilibrer le budget</li> </ul> <p>- <b>réduction des impôts locaux</b> espérée par un contribuable à Hannogne-Saint-Rémy</p>	<p>Les communes d'Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe et donc leurs habitants bénéficieront de nombreuses retombées financières.</p> <p>Sur la base des taux actuellement en vigueur et d'une puissance de 21 MW pour le parc éolien des Portes du Porcien, <b>les collectivités territoriales recevront entre 190 000 et 215 000 € de recettes fiscales chaque année. Près des deux tiers de ce montant reviendront directement à la communauté de communes et aux communes d'implantation</b> (voir page 252 de l'étude d'impact).</p> <p>A cela s'ajoutera également les recettes des communes et des associations foncières liées à l'utilisation de leurs chemins pendant la construction et les 20 à 30 ans d'exploitation.</p>
<p>Éloignées du village, les éoliennes ne seront pas gênantes. <b>Distance</b> de 1200 mètres imposée à St-Quentin-le-Petit</p>	<p>A l'origine du projet, la distance entre la zone d'implantation du projet éolien des Portes du Porcien et les habitations était fixée à 800 mètres, là où la loi impose une distance minimale de 500 mètres.</p> <p>Par la suite, cette distance a été portée d'abord à 1 000 mètres puis à 1 200 mètres sur l'ensemble de la zone d'étude. Cette évolution est l'un des résultats des échanges qui se sont tenus tout au long du projet entre le porteur de projet et les acteurs locaux (élus, associations, riverains, etc.).</p>
<p><b>Ce projet a été étudié et concerté sur plusieurs années.</b> Tous les habitants ont eu les infos dans les bulletins communaux. Il semble globalement accepté par les habitants des villages.</p>	<p>Les habitants ont effectivement été largement informés du projet au travers des bulletins communaux notamment. Afin d'aller plus loin que cette information indirecte via les réunions avec les élus, les associations, des permanences publiques ont été organisées afin que les riverains puissent prendre connaissance de l'exposition temporaire créée pour l'occasion et échanger en directe avec le porteur de projet.</p> <p>La distance aux habitations évoquée ci-avant est l'un des exemples du résultat de la concertation qui a été menée tout au long du projet.</p> <p>Les 300 000 € de mesures d'accompagnement pour l'amélioration du cadre de vie et en faveur de la biodiversité, l'utilisation des chemins existants, la répartition des éoliennes entre les communes d'Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe sont également le résultat de la longue concertation qui a été menée tout au long du projet.</p> <p><b>L'adhésion des communes au projet éolien de Portes du Porcien et l'acceptation locale dont semble témoigner l'enquête publique est certainement l'une des conséquences de la concertation qui a été menée par le porteur de projet depuis 2015.</b></p>
<p><b>Les éoliennes, une fois installées, ne génèrent pas de pollution,</b> contrairement à certaines entreprises avec des nuisances, trafic de camions, fumées, odeurs... Énergie propre</p>	<p>Le vent est un phénomène naturel issu notamment de l'énergie solaire emmagasinée par la Terre. Capté par les éoliennes, il permet de générer une énergie propre, sans émissions localement.</p> <p>Par ailleurs, les émissions ainsi évitées (CO<sub>2</sub>, oxydes d'azote, particules fines, etc.) permettent de <b>compenser en moins de 2 ans les émissions qui ont été nécessaires à leur fabrication</b> et leur installation (voir page 226 de l'étude d'impact). Ensuite, <b>les éoliennes constituent, vis-à-vis de ces émissions et pendant 18 à 28 ans, un gain pour la planète.</b></p>

## C. REPONSES AUX OBSERVATIONS DEFAVORABLES

### Référence synthèse (S8 à S10)

Les idées	Réponse du porteur de projet
<p><b>N° 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Secteur saturé.</b> Il faut un juste milieu</li> <li>• <b>Impact paysager.</b> Respecter le territoire, penser à l'avenir.</li> </ul>	<p>Pendant longtemps, la production d'énergie, et notamment d'électricité, était uniquement réalisée dans de grandes unités telles que les centrales au charbon, au fuel ou encore les centrales nucléaires. Présente sur une petite part de notre territoire, l'insignifiance visuelle de ces productions d'énergie était donc décorrélé de nos actes de consommation.</p> <p>Dans un contexte et une volonté d'indépendance énergétique nationale, il est essentiel pour la France de densifier son nombre d'unités de production d'origine renouvelables afin d'assurer son autonomie de production et répondre aux besoins des consommateurs.</p> <p><b>Les éoliennes sont des unités de production d'électricité visibles et viennent modifier le paysage mais elles sont surtout les témoins de notre consommation d'électricité : une électricité propre, locale et décarbonée.</b> Leur installation est par ailleurs totalement réversible. Elles seront en effet démontées à l'issue de leur période d'exploitation et les sols seront rendus à leur usage d'origine.</p> <p>Plus localement, l'implantation du parc éolien des Portes du Porcien s'appuie notamment sur une analyse du territoire détaillée dans l'étude paysagère. Les pages 57 et suivantes présentent notamment une analyse cartographique du contexte éolien, et tout particulièrement sur les communes de Banogne-Recouvrance, Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe. Une étude fine des perceptions a été réalisée pour chacun de ces centres-bourgs et précède une analyse plus théorique sur diagramme d'occupation visuelle, évaluant quantitativement la contribution du projet des Portes du Porcien. Cette analyse est complétée par des photomontages qui illustrent les perceptions depuis les bourgs, rendant compte des masques visuels tels que la végétation et le bâti qui s'élèvent entre l'observateur et le parc et qui atténuent la prégnance/visibilité des éoliennes.</p> <p><b>L'étude paysagère a conclu d'un impact globalement faible du projet sur le paysage. Il est à noter que les éoliennes sont éloignées de plus de 1200 mètres des habitations.</b></p> <p>Enfin, le projet éolien des Portes du Porcien est issu d'un <b>processus de concertation locale initié dès 2015</b> au cours duquel les conseils municipaux des communes, ainsi que les associations foncières, les propriétaires et exploitants agricoles ont été rencontrés à plusieurs reprises. Les communes ont communiqué auprès de leurs habitants au travers de leurs bulletins. Des permanences publiques ont également été organisées dans les communes d'implantation du projet. (Voir page 15 à 18 de l'étude d'impact)</p>
<p><b>N° 2 Destruction de la nature</b> au service d'une fausse écologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vibrations = fuite biodiversité</li> <li>• Pales = éloignent les oiseaux, utiles dans la lutte contre les ravageurs de cultures</li> <li>• De moins en moins d'oiseaux - Mortalité oiseaux, chauves-souris, insectes</li> <li>• Ondes électromagnétiques = mortalité, désorientation des insectes pollinisateurs</li> <li>• Peu d'étude sur les abeilles pourtant on constate une mortalité en augmentation</li> <li>• Y a-t-il eu des études géobiologiques ?</li> <li>• Hausse de la mortalité animale</li> <li>• Souhait : Limiter le surnombre d'éoliennes afin d'avoir des zones refuge pour préserver la biodiversité et l'écosystème</li> </ul>	<p><u>Les enjeux pour la faune</u></p> <p>Toutes les espèces n'ont pas la même sensibilité à l'éolien selon leur hauteur de vol, leur capacité d'évitement d'une éolienne, leur comportement de chasse, etc. L'ensemble de l'étude du dossier relative aux oiseaux et aux chauves-souris traite en détail ces sujets (voir étude ornithologique page 37 et suivantes et étude chiroptérologique page 110 et suivantes dans le volet écologique de l'étude d'impact).</p> <p>☞ Risque pour l'avifaune</p> <p>Concernant les oiseaux, trois effets des parcs éoliens peuvent être constatés, dans des proportions variables selon l'écologie des espèces, le territoire en question et les caractéristiques du projet : perte d'habitat, effet barrière et collisions.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Perte d'habitat : cet effet correspond à un éloignement des oiseaux du parc éolien. Si le phénomène se répète, il peut entraîner une perte durable. La bibliographie indique que, suivant les espèces, la distance d'éloignement est variable de quelques dizaines de mètres jusqu'à environ 400 à 500 mètres du mât de l'éolienne en fonctionnement.</li> </ul> <p>Dans le cas précis du projet éolien des Portes du Porcien, et comme détaillé dans l'étude écologique (page 204 du volet écologique), le porteur de projet a veillé à préserver complètement les habitats boisés pendant la période de travaux. De plus, hormis pour l'Alouette des champs, l'implantation des éoliennes est éloignée d'au moins 340 mètres des espaces vitaux des passereaux d'intérêt patrimonial recensés. Par ailleurs, de nombreuses zones de report ont été identifiées, notamment pour le Vanneau huppé. (Voir page 225 du volet écologique)</p>

- Effet barrière et risque de collision : le projet n'aura aucune incidence significative sur les oiseaux, en raison des choix suivants :
  - ✓ choix d'un site d'implantation en dehors des zones de sensibilités ornithologiques régionales et des principaux couloirs de migration
  - ✓ faible emprise du projet face à l'axe d'approche principal des migrateurs,
  - ✓ choix du site en dehors des zones de reproduction connues pour les populations de Busards,
  - ✓ préservation complète des habitats boisés pendant la phase de construction,
  - ✓ réduction de l'attractivité des secteurs proches des éoliennes pour les rapaces.

#### ☞ Risques pour les chauves-souris

Le choix a été fait de :

- ✓ localiser le projet en dehors des zones connues dans la région pour leurs enjeux vis-à-vis des populations de chauves-souris ;
- ✓ préserver totalement les habitats boisés lors de la construction du parc ;
- ✓ éloigner quasi la totalité des éoliennes (4 sur les 5) de plus de 200 m des haies, lisières et boisements (voir document de réponse à la demande de compléments, remarque VB 13)

L'étude écologique a conduit à proposer des mesures de réduction pour les chauves-souris. La principale d'entre elles consiste en la mise en place d'un bridage lors des périodes les plus favorables à l'activité des chauves-souris. D'autres mesures sont prises en faveur des chauves-souris en vue de réduire encore davantage les risques de collision comme : l'obturation des aérations et interstices des nacelles, la limitation de l'éclairage aux abords des éoliennes, le maintien d'une végétation rase au niveau des plateformes des éoliennes.

L'ensemble de ces mesures appliquées au projet éolien des Portes du Porcien conduit à des niveaux de risque non significatifs de mortalité, de perturbation ou de destruction d'habitats. De la sorte, le projet ne portera pas atteinte au bon accomplissement des cycles biologiques et au maintien en bon état de conservation des populations.

#### Les insectes pollinisateurs et notamment les abeilles

Les populations de pollinisateurs sont fragilisées depuis de nombreuses années. Elles sont notamment très sensibles à un certain nombre de produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture intensive. C'est le cas par exemple des néonicotinoïdes qui permettent de traiter les cultures de betteraves et de pommes de terre. Ces cultures sont très présentes dans le sud des Ardennes. Aussi, le rebond de la mortalité des abeilles pourrait être corrélé aux dérogations accordées ces dernières années pour le traitement de ces cultures avec des néonicotinoïdes.

En outre, de nombreuses cultures sont dépendantes des pollinisateurs. C'est notamment le cas du colza qui fait également partie des cultures les plus présentes dans les plaines agricoles du Grand Est ou des Hauts-de-France. L'éolien y est également très présent. A ce jour, aucune diminution des rendements, faute de pollinisation, n'a été rapportée par les représentants du monde agricole. Il semble donc n'y avoir aucun lien entre la mortalité des pollinisateurs (les abeilles notamment) et l'éolien.

#### Préservation de zones de refuges

L'étude d'impact évalue de façon détaillée les effets cumulés pour les chauves-souris et les oiseaux aux différentes périodes de l'année. Il ressort que la réalisation du projet des Portes du Porcien apparaît peu préjudiciable à l'égard des oiseaux migrateurs, par son positionnement en dehors du couloir de migration secondaire, sa faible emprise selon un axe nord-est/sud-ouest. Le projet s'inscrit par ailleurs complètement dans la continuité du projet éolien HSR.

En ce qui concerne la perte potentielle d'habitat, il ressort que de vastes zones de report ont été identifiées pour les espèces affectionnant les grandes cultures comme le Vanneau huppé. De la même manière le projet ne présente pas de risque pour les oiseaux nicheurs dont les milieux convenant à leur écologie demeurent nombreux en dehors des secteurs occupés par les éoliennes. Le sujet est traité page 225 et suivantes du volet écologique de l'étude d'impact.

De plus, le porteur de projet a fait le choix de dépasser les obligations réglementaires en appliquant au projet des mesures d'accompagnement supplémentaires qui visent à favoriser le développement de la biodiversité locale et régionale (plantations de plusieurs centaines de mètres linéaires de haies, 1,25 ha d'îlots arbustifs, 0,48 ha d'extension d'un boisement, préservation d'une jachère de fauche, valorisation écologique de deux mares).

	<p><u>Etudes géobiologiques</u></p> <p>Cette thématique est abordée dans la réponse aux préconisations de la chambre d'agriculture, au paragraphe E du présent document.</p>
<p><b>N° 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. <b>Pollution sonore</b></li> <li>. <b>Nuisance Lumineuse</b></li> </ul>	<p><u>L'ambiance sonore</u></p> <p>Les <b>éoliennes du projet des Portes du Porcien sont situées à plus de 1200 mètres des premières habitations</b>, alors que la réglementation fixe une distance de 500 mètres. Cette distance réduit de manière importante les perceptions acoustiques au niveau des habitations.</p> <p>Par ailleurs, la réglementation française sur les nuisances sonores est l'une des plus strictes d'Europe. Celle-ci sera respectée. Des contrôles seront faits dès la mise en service des éoliennes. Les résultats seront transmis à l'administration. Si besoin, des mesures correctives seront prises.</p> <p><u>Le balisage lumineux</u></p> <p>Le balisage lumineux des éoliennes est <b>obligatoire de jour</b> (flash blanc) comme de <b>nuits</b> (flash rouge) pour garantir la <b>sécurité aéronautique</b> et celle des <b>exercices militaires</b>.</p> <p>Aujourd'hui, la filière éolienne <b>veut aller plus loin</b>, et plaide pour restaurer la « <b>nuits noires</b> ». Elle propose d'<b>utiliser des technologies de détection pour ne s'allumer qu'à l'approche d'un avion</b>.</p> <p>Le <b>ministère de la Transition écologique</b> a annoncé en décembre 2020 le lancement d'une <b>première phase de tests</b> sur plusieurs parcs éoliens <b>début 2021</b>. (Conseil de défense écologique du 8 décembre 2020).</p> <p>Le balisage du parc éolien des Portes du Porcien respectera la réglementation en vigueur et évoluera si la réglementation s'assouplit.</p> <p>Actuellement, il est malgré tout possible d'optimiser certains paramètres du balisage. Une concertation sera envisagée en vue de définir les meilleurs paramètres avec les riverains</p> <p><i>Source :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Conseil de défense écologique, ministère de la Transition écologique, compte rendu du 8 décembre 2020</a></li> <li>• <a href="#">Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne</a></li> </ul> <p><u>Le battement d'ombre</u></p> <p>Cette question est traitée en page 241 de l'étude d'impact. Au vu de la distance du projet aux habitations et de la réglementation en vigueur (arrêté du 26 août 2011), le projet éolien des Portes du Porcien n'entre pas dans le champ d'application de l'étude d'ombre. En effet, aucun bâtiment à usage de bureaux n'est situé à moins de 250 mètres des éoliennes.</p>
<p><b>N° 4</b>      <b>A qui profite le projet ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouvelle richesse mais pas pour les locaux. Quelle <b>contrepartie</b> pour eux ?</li> <li>• Les éoliennes sont financées par les utilisateurs EDF et ne leur profitent pas</li> <li>• Sur nos factures, participation à l'éolien = comment est réparti ce qu'il rapporte ?</li> <li>• Éolien indexé sur les tarifs du gaz et du pétrole .... pas de tarif spécifique /éolien</li> <li>• L'éolien ne profite qu'aux propriétaires de terrain en zone rurale.</li> </ul>	<p><u>Les retombées locales</u></p> <p>Le parc éolien des Portes du Porcien générera d'importantes retombées locales directes. Sur la base d'un parc éolien de 21 MW avec 5 éoliennes au regard de la fiscalité actuelle, <b>les collectivités locales percevraient environ 200 000€ par an</b> (page 252 de l'étude d'impact). Ces recettes pourront permettre aux communes d'implantation, à la communauté de communes, au département d'investir sur le territoire pour améliorer le quotidien des habitants ou encore réduire la pression fiscale.</p> <p>Par ailleurs, la construction du parc éolien des Portes du Porcien sera accompagnée de la mise en place de mesures en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité. <b>Ces mesures représentent un investissement d'environ 300 000 € sur le territoire des communes d'implantation</b> (page 292 à 306 de l'étude d'impact).</p> <p>Enfin, si le territoire en manifeste le souhait, le porteur de projet proposera aux riverains du projet la mise en place d'une opération de financement participatif pour mettre en place une démarche d'épargne locale grâce au parc éolien des Portes du Porcien au travers d'une plateforme spécialisée telle que Enerfip. Chaque riverain ayant investi pourra donc bénéficier directement des retombées du parc éolien au travers des intérêts perçus.</p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Code général des impôts</a></li> <li>• <a href="#">Taux d'imposition des collectivités locales en 2020</a></li> </ul>

	<p><u>Que coûte l'électricité d'origine éolienne</u></p> <p>L'éolien est devenu une des énergies les plus compétitives en France comme dans le monde. <b>Pour l'éolien terrestre, son coût moyen de production est actuellement de 64,5 €/MWh (chiffres du ministère de la Transition écologique). En comparaison, celui du nouveau nucléaire, comme l'EPR de Flamanville, est de 120 €/MWh.</b></p> <p>La hausse actuelle de la facture d'électricité est directement causée par la hausse des prix du gaz, dû au contexte géopolitique international et non pas aux subventions aux énergies renouvelables, qui représentent 10 € par an par foyer environ. La crise des prix de l'électricité est dû à une situation conjoncturelle où les énergies renouvelables n'en sont pas responsables. Au contraire, ce type de projets est un atout pour relocaliser des unités de production en France et donc d'œuvrer en faveur notre indépendance énergétique,</p> <p>Par ailleurs, les parcs éoliens bénéficient d'un tarif d'achat fixe. L'Etat peut donc récupérer la différence entre ce prix d'achat et celui des prix du marché qui dépendent du gaz et qui sont actuellement bien supérieurs. <b>A titre d'information, une première estimation a été évoquée à savoir la perception par l'Etat d'une recette de l'ordre de 3,7 milliards d'euros pour l'année 2022 .</b></p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Panorama de l'électricité renouvelable, RTE, décembre 2020</a></li> <li>• <a href="#">La filière EPR, Rapport de la Cour des Comptes, 9 juillet 2020</a></li> <li>• <a href="https://fee.asso.fr/cdp/energie-eolienne-outil-de-maitrise-des-prix-de-lenergie-au-service-du-pouvoir-dachat/">https://fee.asso.fr/cdp/energie-eolienne-outil-de-maitrise-des-prix-de-lenergie-au-service-du-pouvoir-dachat/</a>, FEE, 12 avril 2022</li> </ul>
<p><b>N°5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fuite de la population = perte pour l'économie du secteur</b></li> <li>• <b>Dépréciation de l'immobilier - Font baisser le prix de vente des habitations</b></li> <li>• <b>Perturbation des communications téléphoniques</b></li> <li>• <b>Incidence pour le tourisme dans un secteur intéressant</b></li> </ul>	<p><u>L'immobilier</u></p> <p>La valeur d'un bien immobilier dépend de <b>critères objectifs</b> (surface habitable, commerces proches, présence de services communaux,...) et <b>subjectifs</b>. Un parc éolien n'a <b>aucun impact sur les critères objectifs</b>. Il ne joue que sur les éléments subjectifs, qui varient d'une personne à l'autre. Or souvent, ce qui joue le plus, c'est la dynamique économique et démographique du territoire (possibilité de trouver un emploi dans les environs, services publics à proximité, zone qui gagne ou qui perd des habitants...).</p> <p>De plus, les <b>importantes retombées fiscales</b> des éoliennes permettent de <b>financer de nouvelles infrastructures communales</b>, qui peuvent renforcer l'attractivité du lieu.</p> <p><b>76 % des riverains</b> habitant près d'un parc éolien en ont une image positive après sa construction (Harris Interactive, 2020).</p> <p>Différentes <b>études</b> ont été menées à ce sujet : selon l'Ademe, « un <b>“effet d'anticipation”</b> semble pouvoir être démontré : cela signifie que les riverains vont avoir tendance à anticiper l'arrivée de nuisances avec la construction d'un parc éolien. Ces craintes s'effacent généralement une fois le parc construit ».</p> <p>Cet aspect est par ailleurs traité en page 247 de l'étude d'impact.</p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Conseil de défense écologique, ministère de la Transition écologique, compte rendu du 8 décembre 2020</a></li> <li>• <a href="#">Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), Interview à la Nouvelle République, 16 décembre 2020.</a></li> <li>• <a href="#">Sondage Harris Interactive, 27 janvier 2021</a></li> </ul> <p><u>La démographie</u></p> <p>L'évolution de la population dépend de nombreux critères démographiques (pyramide des âges, migrations), économiques (bassin d'emploi à proximité) ou sociologique (proximité d'écoles, de commerces, etc.). La désertification des campagnes est un sujet plus global où l'éolien n'a pas de lien direct avec ce phénomène. Cela peut davantage s'expliquer du fait de l'attractivité des territoires et des services à disposition de la population. Les ressources générées par un projet éolien peuvent alors être une contribution additionnelle pour soutenir le dynamisme des territoires ruraux en permettant la création ou la préservation de services à la population et donc favoriser le maintien de la population locale.</p> <p><u>Tourisme</u></p> <p>9000 éoliennes sont installées dans toute la France, y compris dans des régions réputées pour leur tourisme telles que la Bretagne, l'Auvergne, la Normandie, l'Ardèche, le Languedoc-Roussillon. <b>Aucune diminution de la fréquentation touristique de toutes ces régions, en lien avec la présence d'éoliennes, n'a été constatée.</b></p>

	<p>A l'échelle de l'aire d'étude, le tourisme est moindre que dans les régions évoquées ci-avant mais existe. Il se concentre essentiellement autour de l'Aisne et de sa vallée caractérisée par un paysage bocager, arboré et marqué par un creusement du relief. Aussi, du fait de la topographie et de la végétation importante dans cette zone de l'aire d'étude, le parc éolien des Portes du Porcien sera peu ou pas visible depuis la vallée et n'impactera donc pas le tourisme local.</p> <p>M. Camuzeaux mentionne les attraits touristiques ponctuels sur les communes d'implantation du projet. Une réponse y est apportée dans la partie D du présent document.</p> <p><u>Perturbation des télécommunications</u></p> <p>Cette thématique est abordée en page 247 de l'étude d'impact.</p> <p>Les éoliennes peuvent ponctuellement perturber la réception des <b>ondes de télévision</b>. Dans ce cas, <b>le porteur de projet est tenu de rétablir la réception du signal à ses frais</b>. A la mise en service du parc éolien, les éventuelles perturbations devront être signalées en mairie. Les demandes seront regroupées et transmises au porteur de projet afin de mettre des solutions en œuvre dans les meilleurs délais.</p> <p>En revanche, <b>les éoliennes ne perturbent ni les réseaux téléphoniques</b> fixes qui fonctionnent grâce aux réseaux filaires (téléphone et fibre optique), <b>ni la réception des téléphones portables</b> dont les ondes peuvent traverser les parcs éoliens. Ainsi, la téléphonie mobile peut être utilisée efficacement pour transmettre à distance les données de suivi des parcs éoliens. De la même manière, les techniciens de maintenance utilisent très souvent leurs téléphones portables sur site pour rester en contact avec le superviseur du site.</p>
<p><b>N° 6 L'éolien tue l'agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vibrations = tassement du sol</b></li> <li>• <b>Modification des vents = modification des précipitations = sécheresse locale</b></li> <li>• <b>Bétonisation = modification du sol pour retenir l'eau</b></li> <li>• <b>Détournement des sources</b></li> <li>• <b>Quel avenir pour les ressources en eau ?</b></li> </ul>	<p><u>Tassement des sols</u></p> <p>A l'origine du projet éolien des Portes du Porcien, la zone d'implantation potentielle représentait une surface de plus de 1 000 ha. Après étude et considérant l'optimisation proposée dans le présent document (voir ligne 1 du tableau en partie E du présent document), l'emprise final du projet en exploitation sera de moins de 2 ha. Il représente donc localement qu'une infime surface. En particulier, pratiquement aucun chemin ne sera nouvellement créé.</p> <p><b>Les tassements seront donc limités à ces surfaces.</b></p> <p>Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 20 juin 2020, à l'issue de l'exploitation du parc, la totalité de la fondation sera excavée, les chemins créés et les plateformes seront décaissés sur une profondeur de 40 cm. Les excavations devront être remplacées par des terres comparables aux terres en place à proximité pour permettre un retour à l'usage agricole.</p> <p><b>Les tassements seront donc limités en surface et dans le temps.</b></p> <p><u>Ressource en eau</u></p> <p>L'incidence du parc éolien des Portes du Porcien sur l'hydrologie a été étudiée dans l'étude d'impact (pages 64 à 71, 224 et 225).</p> <p>Le climat en région Grand Est est dit océanique dégradé, c'est-à-dire que malgré une influence continentale, la région reçoit de manière régulière des précipitations principalement en provenance de l'océan Atlantique. Les précipitations répondent donc à des phénomènes d'ampleur globale. L'augmentation des sécheresses est donc davantage à relier au réchauffement climatique contre lequel les éoliennes permettent de lutter, qu'aux éoliennes elles-mêmes.</p> <p>Plus localement, les éoliennes captent le vent qui se reconstitue quelques centaines de mètres derrière. Elles n'ont cependant aucun effet sur le taux d'humidité ou la température. Elles ne peuvent donc pas être la source de sécheresses locales.</p> <p>Par ailleurs, les surfaces utilisées pour le projet éolien des Portes du Porcien sont faibles, divisées en petits îlots autour de chaque éolienne et reliées par les câbles enterrés. Les travaux prévus sont relativement superficiels (3 m de profondeur pour les fondations et 50 cm à 1 m pour les autres aménagements).</p> <p>Considérant qu'aucune source n'a été identifiée sur site pendant les études et que les éoliennes sont plutôt positionnées très en amont des zones d'écoulement (à proximité des points hauts), <b>ces travaux ne seront pas de nature à modifier significativement les écoulements ou la ressource en eau de la zone d'étude.</b></p>

	<p><u>Eolien et agriculture</u></p> <p>Le parc éolien des Portes du Porcien a notamment été conçu <b>en concertation avec les exploitants agricoles et les associations foncières de remembrement</b>. Le porteur de projet s'est attaché à utiliser au maximum les chemins existants, à placer dans la mesure du possible les éoliennes en bordure de chemin, à positionner les plateformes dans le sens des cultures et d'une manière générale réduire au maximum les incidences sur les conditions d'exploitation des parcelles.</p>
<p><b>N° 7 Interrogation sur le financement du démantèlement</b></p>	<p>A l'issue de la période d'exploitation du parc, <b>les éoliennes seront démontées et la totalité des fondations (béton et acier) est retirée</b> et remplacée par des terres aux caractéristiques comparables à celles de la parcelle. <b>Ces travaux de démontage et de recyclage sont financés par l'exploitant du parc.</b></p> <p><b>Cette question du démontage est par ailleurs anticipée dès l'origine du parc.</b> L'exploitant doit constituer une <b>garantie financière</b> – comme une <b>caution</b> - pour que, quoi qu'il arrive, <b>le démontage et la remise en l'état du site puissent être couverts</b> dans tous les cas.</p> <p>La <b>règlementation</b> concernant le calcul de ces garanties a été <b>réévaluée en décembre 2021</b>, afin d'être en adéquation avec l'évolution technologique des éoliennes (arrêté du 22 juin 2020). Jusqu'alors, le montant de la garantie financière était de 50.000€ par éolienne, quelle que soit sa puissance. <b>Désormais, 50 000 € sont demandés pour chaque éolienne de 2 MW de puissance</b>, auxquels s'ajoutent 25 000 € par MW supplémentaire.</p> <p>Ainsi, le montant des garanties financières du parc éolien des Portes du Porcien sera, compte tenu de la réglementation actuelle et suivant la puissance qui sera finalement retenue, <b>compris entre 375 000 et 525 000 €.</b></p> <p>En cas d'évolution future, la société d'exploitation se conformera à la réglementation en vigueur.</p> <p><i>Source : arrêté du 10 décembre 2021</i></p>
<p><b>N° 8 Nuisance pour la santé - Émission d'ondes qui nuisent à la santé - Insomnies – Acouphènes – Troubles neurologiques</b></p>	<p>A ce jour, les différentes études de <b>l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Académie de médecine</b> concluent qu'« <b>aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée</b> » aux éoliennes (Anses, 2017).</p> <p>Les <b>basses fréquences et infrasons, inaudibles pour l'oreille humaine</b> – générés par le vent qui passe dans les éoliennes sont de trop faible intensité pour être dangereux. D'ailleurs, notre environnement naturel émet lui-même des infrasons : le vent dans les arbres ou les vagues en bord de mer. C'est pourquoi l'ANSES conclut : « Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons) ».</p> <p>Selon <b>l'Académie de médecine</b> (rapport de 2017), un « effet nocebo » psychologique explique ces effets ressentis par certains : Anticipant une gêne potentielle, c'est cette angoisse de la nuisance qui peut créer un mal-être chez une personne avec des symptômes physiques.</p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Académie Nationale de Médecine, Rapport du 3 mai 2017</i></li> <li>• <i>ANSES, rapports du 14 février 2017 et du 30 mars 2017</i></li> </ul>
<p><b>N° 9 Interrogation sur la production :</b></p> <p><b>Pas de production en période anticyclonique, quand on a le plus besoin</b></p> <p><b>Production d'électricité faible et intermittente</b></p> <p><b>Les éoliennes ne tournent pas faute de vent</b></p>	<p>Les éoliennes tournent environ <b>95 % du temps</b>, à différentes vitesses en fonction de la force du vent. Une éolienne démarre quand le vent approche <b>10 km/h en haut de mât</b>. Elle va atteindre <b>sa puissance nominale</b> lorsque le vent atteint <b>40 km/h</b>. Au-delà de 40 km/h et jusqu'à 90 km/h, les éoliennes continuent à délivrer la puissance nominale. Au-delà de <b>90 km/h</b>, elle <b>s'arrête pour des raisons de sécurité</b>. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine : ils ne dépassent pas <b>10 jours par an</b>, et à chaque fois pour seulement quelques heures.</p> <p>Une éolienne peut être <b>mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes</b> pour réaliser des <b>opérations de maintenance</b>. Cela ne représente que <b>1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an</b>. (source : Ademe, l'éolien en 10 questions).</p> <p>Il y a parfois confusion entre le temps de production et le facteur de charge : une éolienne produit de l'électricité environ <b>95 % de l'année</b> (c'est le temps de production) mais pas toujours à pleine puissance. En 1 an, elle produit autant d'énergie que si elle avait tourné environ 25 % du temps à pleine puissance. C'est le facteur de charge. C'est un peu comme une autoroute : ce n'est pas parce que tout le monde ne roule pas toujours à 130 km/h qu'elle n'est pas empruntée tous les jours... et utile à tous.</p>

	<p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">France Energie éolienne</a></li> <li>• <a href="#">France Nature Environnement, interview à la Nouvelle République, 16 décembre 2020</a></li> <li>• <a href="#">Ademe, l'éolien en 10 questions</a></li> </ul>
<p><b>N° 10</b> Remarque sur la proximité des habitations ou d'un terrain limitrophe:</p> <p><b>Éoliennes trop proches des habitations</b></p> <p><b>Danger signalé /1 éolienne prévue trop près limite de propriété</b></p>	<p><u>Distance aux habitations</u></p> <p>Les éoliennes du parc des Portes du Porcien sont situées à <b>plus de 1 200 m des habitations les plus proches</b>, là où la loi fixe une distance minimale de 500 m et où le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration propose une distance de 1000 m.</p> <p>Cette distance de 1 200 m est issue de la concertation locale qui a été réalisée dès le début du projet. Cet important recul réduit significativement la perception (visuelle, sonore, etc.) des éoliennes.</p> <p><u>Distance aux limites de propriété</u></p> <p>Le <b>porteur de projet a recueilli l'autorisation de l'ensemble des propriétaires et exploitants agricoles concernés</b> par l'emprise du projet pendant la phase de travaux ou pendant l'exploitation. Ces autorisations résultent d'accords amiables établis entre les propriétaires, l'exploitants agricoles et le porteur de projet.</p> <p>L'implantation des éoliennes ainsi que les servitudes afférentes (survol du rotor, accès, câbles) respectent ces accords. Aussi, si une éolienne est située à plus d'une longueur de pale de sa limite (ici 70 mètres), une parcelle peut n'être concernée ni par l'une de ces servitudes, ni même par l'emprise des travaux. Dans ce cas, celle-ci ne sera impactée ni pendant la période de travaux, ni pendant l'exploitation du parc éolien.</p> <p>La <b>maîtrise foncière sur l'ensemble de l'emprise du projet est attestée</b> en page 18 de la demande d'autorisation environnementale. Le porteur de projet tient l'ensemble des justificatifs à la disposition de l'administration.</p> <p>Enfin, l'implantation du parc éolien des Portes du Porcien respectent les règles d'urbanisme en vigueur sur les communes d'Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe (voir pages 72 à 75 de la demande d'autorisation environnementale).</p>
<p><b>N° 11</b></p> <p><b>Pas de création d'emploi car elles ne sont pas fabriquées en France, ni en Europe</b></p>	<p>L'augmentation des capacités éoliennes contribue directement à la croissance de l'emploi sur le territoire. <b>Fin 2020, l'éolien représentait déjà 22 600 emplois</b> sur le territoire – soit une augmentation de 31,4 % par rapport à 2017 – ce qui en faisait le <b>premier employeur des énergies renouvelables en France</b>. Finalement, l'éolien en France crée 6 emplois chaque jour dans notre pays. Ces emplois s'appuient sur environ 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne et constituent de ce fait un tissu.</p> <p>L'augmentation du nombre d'emplois dans la filière est notamment liée à l'augmentation du nombre d'éoliennes installées et donc à leur maintenance. Ces emplois, situés à proximité des sites éoliens, sont destinés à des ouvriers qualifiés.</p> <p><b>Ainsi, localement, il existe 2 sites de maintenance, l'un à Rethel, l'autre à Lislet, ainsi qu'un centre de formation au Lycée François Bazin à Charleville-Maizières.</b></p> <p>La filière compte également de nombreux emplois dans l'industrie française qui fournit aux fabricants d'éoliennes des composants nécessaires à leur assemblage.</p> <p>Si cet assemblage n'est pas réalisé en France pour les éoliennes terrestres, les <b>éoliennes qui seront installées sur le parc des Portes du Porcien seront fabriquées en Europe</b>. Transporter des éoliennes depuis un autre continent serait trop coûteux, aussi bien sur le plan économique sur celui de l'emprunte carbone du projet.</p> <p><i>Source : Observatoire de l'éolien 2021 – FEE</i></p>
<p><b>N° 12</b> Remarque : il y a d'autres solutions dont le nucléaire</p>	<p>En France, le <b>mix électrique</b> – c'est-à-dire la répartition des différentes sources d'énergies qui sont utiles à la production d'électricité – <b>est constitué majoritairement d'électricité issue de l'énergie nucléaire (70,6 % en 2019)</b>.</p> <p>Au-delà du débat sur le nucléaire, sur sa <b>dangerosité</b> et sur les <b>déchets radioactifs</b>, c'est notre dépendance actuelle à une seule énergie qui pose défi.</p>

	<p>La <b>raréfaction de l'eau</b> avec les sécheresses qui se multiplient sont un <b>enjeu sérieux dans le futur</b>. Les <b>centrales nucléaires ont besoin d'une grande quantité d'eau</b> pour être refroidies par les cours d'eau. Elles sont donc d'ores-et-déjà confrontées à ce problème qui augmente leurs coûts et ne garantit pas une ressource suffisante pour permettre un bon fonctionnement. Déjà à l'été 2020, plusieurs réacteurs ont dû être arrêtés de ce fait.</p> <p>Par ailleurs, <b>l'énergie nucléaire a besoin d'uranium, qui est importé de l'étranger</b>. Enfin, de nombreuses centrales nucléaires arrivent <b>en fin de vie</b>, le maintien de l'énergie nucléaire nécessitera des <b>coûts très importants de réinvestissement</b>, qui vont augmenter le prix de cette énergie.</p> <p>La <b>stratégie de la France</b> est donc de <b>diversifier ses sources d'énergies : augmenter la part d'énergies renouvelables</b> et ramener à <b>50 % la part du nucléaire d'ici 2035</b>.</p> <p>D'ores et déjà en hiver, une saison avec beaucoup de vent, le <b>pic de production de l'éolien</b> permet de répondre au pic de consommation d'électricité pour se chauffer. La France évite ainsi d'importer de l'électricité produite à l'étranger.</p>
N° 13 Conseil : consommons moins et faisons des économies	<p><b>Consommer moins d'énergie, consommer mieux (efficacité énergétique), produire propre (énergies renouvelables) sont, dans cet ordre de priorité, les trois piliers de la transition énergétique que nous défendons.</b></p>

## D. REPONSES AUX OBSERVATIONS ET QUESTIONS DE M. CAMUZEUX

### Référence synthèse (S11 à S15)

#### D.1 Observations relatives au projet éolien des Portes du Porcien

Sujets		Observations Questions	Réponse du porteur de projet
1- Problèmes relatifs au démantèlement	<p>« Les garanties financières légales: - datent de l'époque où les éoliennes mesuraient 110 mètres - ne permettront pas la remise en état du site eu égard au coût constaté qui est de 300 000 € minimum par éolienne - en outre, depuis juin 2020, un arrêté impose l'excavation complète du socle en béton.»</p>	<p>«A l'exploitant de souscrire une assurance correspondant aux frais réels du démantèlement.</p> <p>Demander au pétitionnaire de présenter un devis de démantèlement réalisé par une entreprise spécialisée et non par le promoteur.»</p>	<p>La réponse à la ligne 7 du paragraphe C, répond déjà en partie à ce sujet.</p> <p>La réglementation sur le démantèlement et les garanties financières a évolué avec l'arrêté du 11 décembre 2021. Il impose en effet une excavation de la totalité du socle béton. Le <b>montant des garanties financières a par conséquent été révisé afin de tenir compte de cette évolution et des dimensions des éoliennes de dernière génération.</b></p> <p>Pour déterminer le montant de ces garanties, l'Etat a consulté la filière, ses détracteurs, ainsi que des entreprises ayant les compétences pour intervenir dans le démontage des éoliennes et l'enlèvement de la fondation.</p> <p>La demande d'autorisation environnementale pour le parc éolien des Portes du Porcien a été déposée en juillet 2019 avant la publication de cet arrêté. Néanmoins, le porteur de projet s'engage à respecter la réglementation en vigueur. En l'occurrence, une <b>garantie financière comprise entre 375 000 et 525 000 €</b> sera prise dès la mise en service du parc éolien en fonction de la puissance de ses 5 éoliennes. Par ailleurs, à l'issue de la période d'exploitation, les éoliennes seront démontées et le socle de la fondation sera excavé sur la totalité de sa profondeur.</p>

<p>2- La mesure d'acoustique</p>	<p>«L'échelle du son est logarithmique et non linéaire.»</p>	<p>«Pourquoi la norme maximale a été portée de 30 à 35 décibels pour les éoliennes?»</p>	<p><b>L'échelle des décibels n'est pas linéaire mais celle des perceptions humaines (ou animale) ne l'est pas non plus.</b> Par ailleurs, le seuil de 35 décibels, qui est le plus strict de toutes les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE : carrières, usines chimiques, grands élevages industriels, etc.), correspond au niveau sonore enregistrée dans une campagne calme ou encore « dans la nature ». <b>Le seuil de 35 décibel est donc cohérent avec l'environnement dans lequel les éoliennes sont installées.</b></p> <p>Rappelons également que les éoliennes des Portes du Porcien sont installées à plus de 1200 m des habitations là où la loi impose une distance minimale de 500 m. Grâce à cet éloignement, les émissions sonores des éoliennes seront donc peu perceptibles au niveau des habitations. L'ambiance sonore sera par ailleurs contrôlée à la mise en service du parc éolien afin de s'assurer que celui-ci respecte la réglementation en vigueur.</p>
<p>3- Les variantes</p>	<p>«La législation oblige les promoteurs à présenter plusieurs variantes d'implantation.»</p>	<p>«Cet aspect réglementaire n'est pas respecté car les variantes proposées différent à peine.»</p>	<p><b>Deux variantes sont présentées, analysées et comparées dans l'étude d'impact sur l'environnement, pages 193 à 206.</b></p> <p>La première variante prend la forme d'une ligne courbe de 5 éoliennes tandis que la seconde présente 2 lignes d'éoliennes. Ces deux variantes présentent donc deux configurations complètement différentes.</p> <p>Cette comparaison des variantes est également précédée d'une analyse territoriale à une échelle plus large (pages 183 à 192 de l'étude d'impact).</p> <p><b>Cette partie respecte donc les exigences du code de l'environnement.</b></p>
<p>4- Postes de raccordement</p>	<p>« Les postes de raccordement ne sont pas fixés à la date de l'enquête publique . Ils sont généralement de plus en plus éloignés des parcs d'où des tranchées à ouvrir, routes et chemins à renforcer.»</p>	<p>«Pour information à la population, il faudrait préalablement exiger de connaître les postes de raccordement choisis par EDF en fonction de la puissance du parc.»</p>	<p>Pour éviter un surdimensionnement des réseaux électriques, le poste de raccordement définitif n'est déterminé par ENEDIS qu'après délivrance de l'autorisation.</p> <p>Toutefois, l'étude d'impact mentionne les hypothèses de raccordement en page 217. En l'occurrence, deux points de raccordement semblent actuellement envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Le poste source de Lislet qui est actuellement en cours de renforcement ;</b></li> <li>✓ <b>Le poste source de Seraincourt-Remaucourt en cours d'étude.</b></li> </ul> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">S3REnR des Hauts-de-France, janvier 2019</a></li> <li>• <a href="#">Projet de S3REnR du Grand Est dont la consultation publique s'est achevée le 30 octobre 2020 et qui devrait entrer en vigueur en 2022</a></li> </ul>
<p>5- Choix du modèle d'éoliennes</p>	<p>«Le choix n'est pas encore fait sur les dimensions des éoliennes et des pales.»</p>	<p>«L'information du public n'est donc pas correcte.»</p>	<p>Le modèle d'éolienne n'est pas déterminé à ce stade. Toutefois le dossier de demande d'autorisation environnementale donne, en page 19, des dimensions qui permettent de définir le gabarit général assez détaillé des éoliennes du parc éolien des Portes du Porcien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>puissance nominale unitaire comprise entre 3 MW et 4,2 MW,</b></li> <li>✓ <b>diamètre maximal de rotor de 140 m,</b></li> <li>✓ <b>hauteur totale en bout de pale maximale de 180 m,</b></li> <li>✓ <b>hauteur au moyeu variant entre 107 et 117 m.</b></li> </ul> <p>Plusieurs exemples de modèles d'éoliennes répondant à ces caractéristiques sont également mentionnés sur cette même page.</p> <p>Au sein de ces dimensions, les analyses de l'étude d'impact ont été réalisées sur les grandeurs les plus contraignantes.</p>
<p>6- Puissance produite</p>	<p>«Le taux de charge ( rendement) annoncé par le promoteur est de 28,4 % ( peut alimenter 7900 foyers)»</p>	<p>«Le taux réel est plutôt de 25 % ( peut alimenter 7000 foyers) Volonté d'embellir la réalité ....»</p>	<p>Le taux de charge correspond au rapport entre le nombre de kWh produit chaque année et la puissance nominale du parc éolien multiplié par le nombre d'heure dans une année. Il ne doit pas être confondu avec le rendement. Celui-ci correspond au ratio entre l'énergie produite par une éolienne et l'énergie du vent sur la surface balayée par le rotor sur la même durée.</p> <p>Le taux de charge de 25% correspond à une moyenne observée sur les parcs éoliens actuellement installés. Le taux de charge de 28,4 % a été calculé par M. Camuzeaux sur une production annuelle prévue d'environ 52,2 GWh.</p>

			<p><b>Ce productible de 52,2 GWh/an a été calculé à l'aide d'un logiciel spécialisé</b> à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ des données de vents sur site ;</li> <li>✓ de la topographie du site ;</li> <li>✓ des parcs éoliens alentours ;</li> <li>✓ des caractéristiques d'éoliennes correspond au gabarit retenu.</li> </ul> <p><b>Cette simulation s'appuie sur des données <i>in situ</i> et sur des éoliennes de dernière génération</b>, plus performantes que les éoliennes installées il y a déjà 5 ou 10 ans. Il apparaît donc normal que le parc éolien des Portes du Porcien affiche un taux de charge un peu supérieur à la moyenne.</p> <p><b>Ce chiffre témoigne donc de la qualité du site mais surtout des progrès technologiques réalisés</b> par les constructeurs d'éoliennes ces dernières années. Ils contribuent donc à accroître significativement l'électricité renouvelable produite pour un même nombre d'éolienne installée et tout leur intérêt dans la transition énergétique vers un mix propre et décarboné.</p> <p>Pour éviter toute confusion, rappelons également que les éoliennes tournent et produisent de l'électricité environ 95 % du temps (voir ligne 9 du tableau paragraphe C).</p>
7- Santé humaine	«La cour d'appel de Toulouse a reconnu qu'un parc – aux normes d'installation respectées- pouvait altérer la qualité de vie des riverains.( arrêt du 8/7/21 – 659/2021). Condamné, le promoteur n'a pas fait appel.»	«Une étude épidémiologique d'ampleur est réclamée . Le gouvernement s'y oppose. Pourquoi ne pas intégrer ce jugement dans les études?»	<p>En premier lieu, la demande d'autorisation environnementale du parc éolien des Portes du Porcien a été déposée en juillet 2019 et l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse a été rendu le 8 juillet 2021. Il ne pouvait donc être pas être intégré dans les études.</p> <p>Par ailleurs, l'arrêt de la Cour d'appel de Toulouse concerne un « trouble anormal de voisinage », c'est-à-dire un litige d'ordre privé. En droit civil, ce type de responsabilité est <b>jugé « <i>in concreto</i> », c'est-à-dire au cas par cas</b> et selon les éléments factuels apportés par les parties. Chaque cas est considéré comme différent.</p> <p>En l'occurrence, l'environnement local du parc éolien dont il est question a été modifié après sa mise en service notamment par la coupe d'un bois. Ce cas ne fait donc pas jurisprudence. Par ailleurs, la défense d'une partie et sa faculté de faire appel d'une décision juridictionnelle sont des droits discrétionnaires qui ne relèvent que des parties à un contentieux.</p> <p>Enfin, comme indiqué précédemment (ligne 8 du tableau paragraphe C), l'Académie de médecine et l'Anses ont déjà étudié la question. En 2017, cette dernière indique notamment dans son rapport que « <b>les connaissances actuelles en matière d'effets potentiels sur la santé liés à l'exposition aux infrasons et basses fréquences sonores ne justifient ni de modifier les valeurs limites existantes, ni d'étendre le spectre sonore actuellement considéré</b> ».</p>
8- Mesures acoustiques		«Est-il admissible que les mesures acoustiques ne soient réalisées qu'après la réalisation du parc?»	<p><b>Des mesures acoustiques, ainsi qu'une étude complète, ont été réalisées en amont de la demande d'autorisation du parc des Portes du Porcien.</b> Elle vise à anticiper les émissions sonores du parc éolien, et le cas échéant, adapter le projet pour se conformer à la réglementation. Cette étude a été portée à la connaissance du public lors de la présente enquête par l'intermédiaire du volet technique. Elle a également été reprise au sein de l'étude d'impact (pages 147, 148, 241 à 243 et 278).</p> <p>Les campagnes réalisées après construction du parc éolien ont pour but de confirmer les prédictions de l'étude acoustique et ainsi s'assurer du respect de la réglementation. Cette campagne de contrôle sera réalisée après la mise en service du parc éolien des Portes du Porcien.</p>
9- Émission d'infrasons	« Un document de 2022 dit qu' aucune émission d'infrasons n'est susceptible de porter atteinte à la santé.»	«Qu'en savent-ils, les études sont en cours? L'émission d'infrasons est reconnue, la nocivité est à l'étude.»	<p>Cette affirmation est extraite de la présentation synthétique du projet éditée en février 2022. Cette plaquette renvoie au paragraphe « impact sur le voisinage de l'étude d'impact ». En particulier, les pages 244 et 245 développent largement les émissions d'infrasons et de champs magnétiques émis par les parcs éoliens. Sur cette base, <b>l'étude conclut à une absence de risque sanitaire pour les riverains.</b></p> <p>Par ailleurs, et comme déjà évoqué en page 7 de la plaquette de présentation, ainsi que précédemment dans ce document, les différentes études de l'Anses et l'Académie de médecine concluent qu'« aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée aux éoliennes (Anses, 2017) ». Sur les infrasons, l'ANSES conclut également : « <b>Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)</b> ».</p>

10- Dévalorisation immobilière	«Le jugement du Tribunal administratif de Nantes (TA Nantes n° 1803960 – 18/12/2020) a permis une baisse de la taxe foncière suite à la diminution de la valeur locative d'une maison.»	«Cela mérite d'être rappelé dans ce secteur géographique qui est en voie de paupérisation.»	<p>Le jugement évoqué par M. Camuzeaux traite d'un litige fiscal entre un particulier et l'administration. <b>Cette décision a une portée limitée à plusieurs titres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En matière de fiscalité, les requêtes sont traitées au cas par cas et en fonction des informations partagées dans le cadre des échanges contradictoires ;</li> <li>✓ Le porteur du projet n'a pas été informé de cette procédure et n'a donc pu apporter aucun élément contradictoires pendant les échanges.</li> </ul> <p>Ces éléments n'étant <b>pas juridiquement transposables, cette décision ne fait pas jurisprudence.</b></p> <p>Par ailleurs, contrairement à ce qui est avancé par M. Camuzeaux, le juge, dans sa décision, a révisé un coefficient de calcul, entraînant une baisse mineure de la taxe foncière mais <b>la réduction de la valeur locative de la maison requise par la plaignante a été refusée.</b></p> <p>Plus globalement, la thématique de la valeur immobilière des biens a été abordée précédemment, à ligne 5 du tableau paragraphe C.</p>
11- Paysages	« Le critère de saturation visuelle (pas d'éolienne à 10 km sous un angle de respiration de 180°) et la saturation (plus de 36 éoliennes dans un rayon de 10 km) n'est pas respecté dès que l'on sort des villages de quelques dizaines de mètres. Il y a 53 éoliennes déjà en fonctionnement, 29 autorisées, non construites. La MRAe met en évidence la saturation du secteur. »	« Le plan de paysage éolien des Ardennes, réactualisé en juin 2021 par la Préfecture, a pour but d'éviter l'encerclement et ses conséquences. Pourquoi n'est-il pas respecté ? »	<p>En premier lieu, le plan de paysage éolien des Ardennes de 2021 est un document qui s'appuie essentiellement sur une analyse cartographique et mathématique réalisée à l'échelle du département des Ardennes. S'il constitue un outil d'aide à la décision pour l'administration, il n'est pas opposable d'une part et d'autre part, il ne peut se substituer à une étude paysagère locale et détaillée.</p> <p>Par ailleurs, la demande d'autorisation environnementale du projet éolien des Portes du Porcien a été déposée en préfecture en juillet 2019, soit presque 2 ans avant la réactualisation du plan de paysage éolien des Ardennes. <b>Il ne pouvait donc prendre en compte un document qui lui est postérieur.</b></p> <p>Toutefois, la conception paysagère du <b>projet s'est appuyée sur la version initiale de ce document, publiée en 2007</b>, ainsi que sur une étude paysagère détaillée du territoire. Cette étude intègre entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des coupes topographiques ;</li> <li>✓ Une prise en compte des masques visuels s'ajoutant au relief (végétation, bâti) ;</li> <li>✓ Un carnet de plus de 60 photomontages ;</li> <li>✓ Une analyse cartographique et sensible des angles de respiration des villages de Banogne-Recouvrance, Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit et Sévigny-Waleppe (pages 57 à 70 du volet paysager) ;</li> <li>✓ Etc.</li> </ul> <p>Comme indiqué précédemment (ligne 1 du tableau paragraphe C), l'étude paysagère conclut à <b>un impact paysager globalement faible.</b></p> <p>C'est d'ailleurs en ce sens que l'<b>autorité environnementale</b>, dans son avis du 20 octobre 2021, indique que <b>le projet « respecte les prescriptions de celui-ci</b> [le plan de paysage éolien des Ardennes de 2021] de par sa configuration groupée et sa proximité avec un pôle éolien existant qui réduit le mitage du paysage. ». Elle conclut ensuite que « de manière globale l'ensemble des impacts du projet sur le bâti, les monuments historiques, les sites classés ou inscrits et le patrimoine local sont modérés ».</p>
12- Tourisme	« Attrait historiques :  -St-Quentin-le-Petit : Abbaye de La Valroy (détruite), le moulin, la ferme de la Bouverie (visitée par les amateurs d'histoire, éléments en pierre mis en valeur par les propriétaires)  - Sévigny-Waleppe : église au clocher incliné, château fin XVIIIème	« Photomontages insatisfaisants, réalisés pour le promoteur, par des structures choisies et payées par lui, donc non indépendantes. En Haute-Vienne, un promoteur a été attaqué au pénal pour tromperie.  « L'éolienne E4 sera beaucoup plus visible du centre de Saint-Quentin-Le-Petit que ce qui est montré. »	<p><u>Le patrimoine local</u></p> <p>L'église Saint Leu à Sévigny-Waleppe est un Monument Historique inscrit. Elle est située à 1,7 km de l'éolienne E1 et a par conséquent été finement étudiée dans les pages 134 à 143 du volet paysager. L'étude conclut à l'absence de visibilité du parc éolien depuis l'église et à des covisibilités très faibles et ponctuelles.</p> <p>A l'inverse, <b>l'Abbaye et le moulin de la Valroy, ainsi que la ferme de la Bouverie ne sont pas des Monuments Historiques</b> ou des sites classés.</p> <p>L'Abbaye de la Valroy aurait été détruite à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Seules quelques traces de ses fondations subsisteraient ainsi qu'une partie de son moulin en ruine. Il ne fait à l'heure actuelle l'objet d'aucun balisage et d'aucune mise en valeur. Situé à 2 km à l'ouest de E1 et au cœur d'un petit boisement, il n'offrira qu'une vue filtrée par le boisement sur le parc éolien.</p> <p>La Ferme de la Bouverie est en effet joliment rénovée par ses propriétaires. Cependant, le projet éolien des Portes du Porcien n'altèrera en rien la qualité du travail de mise en valeur qui a été effectué, notamment dans la cour intérieure de la ferme.</p> <p>Source : <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_la_Valroy">https://fr.wikipedia.org/wiki/Abbaye_de_la_Valroy</a></p>

			<p><u>Les photomontages</u></p> <p>Les photomontages ont été réalisés avec <b>une méthodologie rigoureuse</b> décrite dans le carnet photomontage (pages 2 à 7). M. Camuzeaux avance des dires mais ne relève aucun point dans cette méthodologie ou n'apporte pas d'élément tangible tendant à appuyer ses propos.</p> <p>Il indique en revanche dans son courrier que « les photomontages sont (...) réalisés à décharge » en s'appuyant sur le photomontage n°19 réalisé depuis le centre de Saint-Quentin-le-Petit.</p> <p>Ce photomontage prouve au contraire que le porteur de projet et le bureau d'études indépendant ORA qui a réalisé le carnet de photomontages ont choisi les points de vue les plus représentatifs et les plus impactants. En effet, la visibilité de l'éolienne E4 aurait été minimisée si la prise de vue avait été réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quelques mètres plus loin en suivant la route : E4 aurait été totalement cachée derrière l'église</li> <li>✓ Quelques mètres en arrière sur la route : E4 aurait été totalement ou partiellement cachée derrière les habitations comme le sont E1, E2 et E3 ;</li> <li>✓ De l'autre côté de la route : l'éoliennes E4 aurait été totalement cachée derrière les habitations.</li> </ul> <p>Ainsi la prise de vue 19 a été faite depuis un point de la zone très réduite où il sera possible de voir l'éolienne E4 depuis le centre du bourg de Saint-Quentin-le-Petit. La vue en esquisse permet par ailleurs de s'assurer de la position des éoliennes qui ne sont pas visibles sur le photomontage.</p>
13- Chiroptères	« L'éolienne E3 est située à 79 mètres, en bout de pale, d'une lisière boisée ce qui est loin des préconisations d'Eurobats et du SRADDET Grand-Est. »	« Elle ne peut être implantée à l'endroit prévu. Le bridage souhaité par la MRAe, avec suppression du critère pluviométrie, est nécessaire mais il n'a pas fait ses preuves à ce jour. »	<p>Le choix de l'implantation de l'éolienne E3 vis-à-vis du boisement se base en particulier sur 3 points :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La zone d'implantation ne se localise pas dans une zone à enjeux connue pour les chauves-souris (page 13 de l'avis de la MRAe) ;</li> <li>2) La littérature et l'expérience de terrain font état d'une décroissance généralement très forte de l'activité des chiroptères au-delà de 50 mètres des linéaires boisés (page 168 du volet écologique de l'étude d'impact) ;</li> <li>3) Une analyse fine des enjeux en sein de la zone d'étude. Elle s'appuie notamment sur l'enregistrement, au sol et à 50 mètres de haut, de toutes les chauves-souris passées au niveau de l'emplacement de l'éolienne E3 entre mars 2019 et novembre 2019. Ces données ont permis de confirmer l'implantation de l'éolienne E3, dans le respect et la préservation des chauves-souris. Elles ont également permis de définir les paramètres de bridage du parc éolien afin de réduire au maximum les risques pour les chauves-souris, notamment en période de transit automnal.</li> </ol> <p>Dans son avis du 20 octobre 2021 sur le projet éolien des Portes du Porcien, la Mission Régionale de l'autorité environnementale (MRAe) valide l'implantation de l'éolienne E3 et recommande une adaptation du système de bridage (pages 13 et 14).</p> <p>Le porteur de projet a fait une proposition en ce sens dans sa réponse du 22 décembre 2021 (Ae-9 en page 11).</p> <p>Ces mesures de bridage s'avèrent être extrêmement efficaces dans la mesure où il a été montré que l'activité des chauves-souris diminue de 95 % lorsque la vitesse de vent est supérieure à 6 m/s, vitesse qui a été définie comme critère de bridage. (Page 233 du volet écologique de l'étude d'impact).</p> <p>Notamment grâce à cette mesure, <b>le parc éolien des Portes du Porcien aura un impact nul à faible sur les chauves-souris.</b></p>
14- Avifaune	« La DREAL recommande une zone de 3 km pour le milan royal par rapport aux implantations d'éoliennes. »	« Cette distance est loin d'être respectée.  Pourquoi ? »	<p>D'après les données des associations LOANA et la LPO qui compilent les observations de nids de Milan royal dans la région Grand-Est, <b>le site du projet éolien des Portes du Porcien est situé en dehors des noyaux de population et des zones présentant un potentiel d'accueil. De même, aucun nid n'a été identifié à moins de 3 km du projet.</b></p> <p>Par ailleurs, au cours des inventaires réalisés dans le cadre des études du projet, <b>aucun Milan royal n'a été observé dans la zone d'étude en période de nidification</b> (page 60 du volet écologique de l'étude d'impact). En ce sens, la préconisation de la DREAL Grand-Est est respectée.</p> <p>Au final, seuls quelques individus ont été aperçus ponctuellement et de manière isolée en période de migration automnale. L'impact du projet sur le Milan royal sera donc faible (pages 213 et 214 du volet écologique).</p> <p><b>Ce point n'a appelé aucune remarque de la MRAe dans son avis du 20 octobre 2021.</b></p>

## D.2 Observations relatives à la plaquette de synthèse de février 2022

Cette plaquette de synthèse a été conçue exclusivement en vue de de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 février au 26 mars 2022. Celle-ci a permis au public d'avoir une vue d'ensemble du projet en 8 pages. Elle ne se suffit cependant pas à elle-même et ne remplace pas l'ensemble du dossier de demande d'autorisation qui lui, est très complet.

Sujet :		Observations Questions	Réponse du porteur de projet
-1-	« Les mesures dites d'accompagnement (page 4 de la présentation synthétique du projet) sont des compensations écologiques pour faire admettre cette source d'énergie "écologique". »	« D'où tirent-ils ces 300 000 € si ce n'est de nos taxes (IFER) et de nos impôts pour compenser le prix quand le marché est bas et assurer ce qui a été promis aux promoteurs ? »	<p><b>Le projet éolien des Portes du Porcien a un impact globalement faible et n'a par conséquent pas nécessité la mise en place de mesures compensatoires.</b> Les mesures présentées dans la plaquette de synthèse correspondent aux mesures de réduction et d'accompagnement présentées dans l'étude d'impact et récapitulées en page 306 de celle-ci.</p> <p>Les <b>mesures d'accompagnement visent à favoriser l'intégration du projet dans son environnement en améliorant le cadre de vie des riverains ou en favorisant la biodiversité.</b></p>
-2-	<p>Le paragraphe de « soutien financier aux collectivités locales » (page 5 de la présentation synthétique du projet) est mensonger. Seule la petite phrase en bas de la page, rappelant l'évolution possible des taxes et donc leur disparition est plausible.</p> <p>La contribution sur la valeur ajoutée est un leurre, les sociétés remontant dans les maisons mères les produits des filiales « bidons » locales.</p> <p>Seule l'IFER peut être intéressante mais en 2020, elle a représenté, dans les Ardennes, pour 213 éoliennes installées 2 423 € maximum par éolienne (source : Préfecture des Ardennes).</p>	« On est très très loin des sommes annoncées de l'ordre de 40 000 € par éolienne. »	<p>En tant qu'activité économique, une installation éolienne génère différents revenus fiscaux pour les collectivités locales notamment au travers de l'Imposition Forfaitaire sur le Entreprise de Réseau (IFER), de la Contribution Economique Territoriale (CET) et de la taxe foncière. Pour les éoliennes terrestres, ces revenus fiscaux, chaque année, sont de l'ordre de 10 000 à 15 000 euros pour chaque MW.</p> <p><i>Source : Observatoire de l'éolien 2021</i></p> <p>Si seule l'administration fiscale est en mesure de réaliser une simulation précise, la plaquette de synthèse propose une estimation sur la base des informations accessibles à tous et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La puissance du projet ;</li> <li>✓ Le montant de l'IFER ;</li> <li>✓ Les taux de fiscalités votés par les collectivités locales.</li> </ul> <p>Ainsi, chaque année pendant 20 ans, le projet éolien des Portes du Porcien pourrait <b>générer entre 190 000 et 215 000 € de recettes fiscales réparties entre les communes d'implantation, l'intercommunalité et le département.</b></p> <p><i>Sources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Code Général des Impôts et notamment articles 1519 D et 1635-0 quinquies</a></li> <li>• <a href="https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales#fiscalite_locale">https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales#fiscalite_locale</a></li> </ul>
-3-	« Tout ce qui concerne l'économie locale (page 6 de la présentation synthétique du projet) n'est que poudre aux yeux »	« Il faut inviter le promoteur à citer quelques entreprises pouvant être contactées... Pour le BTP, le génie électrique, la cimenterie, on peut en douter. Peut-être un peu d'hôtel restaurants et d'huissiers ...et encore. »	<p>Parmi les entreprises proches du site du parc éolien des Portes du Porcien, wpd par exemple déjà travaillé avec les entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Bouygues Energies &amp; Services, basée à Faissault (08), pour les travaux de voirie, de terrassement et de réseaux ;</li> <li>✓ CWIND, basée à Reims (51), pour les fondations ;</li> <li>✓ EQIOM, basée à Laon (02) et Hirson, pour le béton ;</li> <li>✓ COLAS, basée à Reims (51), pour les travaux de voirie, de terrassement et de réseaux ;</li> <li>✓ ANTEA, basée à Reims (51), pour les études géotechniques ;</li> <li>✓ SOCOTEC, basée à Reims (51), pour le SPS (sécurité et contrôle).</li> </ul> <p>Wpd est également en mesure de consulter toute autre entreprise locale qui serait susceptible d'intervenir pendant la construction du parc éolien des Portes du Porcien.</p>
-4-	« Le syndicat des énergies renouvelables annonce le 22 /12/2020 « un mégawatt d'éolien terrestre= investissement entre 1 et 1,7 million d'euros. Donc, pour 21 MW, l'investissement est entre 21 et 35 millions d'euros. »	« Là encore, les chiffres du promoteur sont faux et très approximatifs car 15 à 20 % dans "l'économie locale" cela représente entre 3,15 et 7 millions d'euros si les pourcentages sont bons, on peut en douter. »	<p><b>Les 3 à 5 millions de chiffre d'affaires pour les entreprises locales est une estimation faite à partir du retour d'expérience sur les 32 parcs éoliens construits en France depuis près de 15 ans.</b></p> <p>La construction du parc éolien sera également une source d'activité pour les géomètres, les hôteliers, les restaurateurs, etc. Ces derniers pourront également accueillir régulièrement les techniciens de maintenance tout au long de la vie du parc éolien.</p>

-5-	« Couvrir les besoins des générations futures. »	« Faux car la production est trop intermittente et non pilotable. Au mieux, c'est un ajout mais coûteux et qui détruit les paysages pour des dizaines d'années. »	<p>Ces thématiques ont été abordées précédemment dans la partie C, aux lignes 1, 4 et 9 du tableau.</p> <p>Rappelons que les éoliennes tournent et donc produisent de l'électricité environ 95 % du temps, à puissance variable. Grâce aux prévisions de MétéoFrance, <b>leur production peut être anticipée efficacement dès 24 à 48 h à l'avance</b>, ce qui permet, le cas échéant, de mobiliser les autres moyens de production d'électricité propre et décarbonée nécessaires à l'approvisionnement des consommateurs.</p> <p>Ainsi <b>en France en 2021, l'électricité d'origine éolienne à couvert 7,7 % de la consommation française. Ce chiffre monte à 16,72 % à l'échelle de la région grand Est.</b></p> <p>Source : <a href="https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite">https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite</a></p>
-6-	« Énergie faiblement carbonée. Oui, quand les éoliennes fonctionnent. Avec un facteur de charge à 25 %, il faut compléter d'où la construction actuelle d'une centrale à gaz à Landivisiau et d'autres à venir si le développement éolien continue.(cf : la situation en Allemagne). »	« Les affirmations sur l'empreinte carbone ne sont pas argumentées. »	<p>Le calcul du facteur de chargé a été expliqué précédemment (ligne 6 du tableau de la partie D.1).</p> <p>Dans le cas évoqué ici par M. Camuzeaux, il faut considérer 2 choses :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Comme expliqué au point précédent, les éoliennes génèrent de l'électricité environ 95 % du temps et leur production est prévisible. Cette prévisibilité permet à RTE de gérer à tout instant l'équilibre entre la production globale d'électricité et la consommation ;</li> <li>✓ <b>La France a fait des choix radicalement différents de l'Allemagne en matière de mix électrique.</b></li> </ul> <p>Par conséquent, en France, l'installation d'éoliennes ne nécessite pas l'installation de centrales fonctionnant à partir d'énergies fossiles mais permet au contraire de réduire le recours à ces unités de production fortement émettrices de gaz à effet de serre. La production d'énergie d'origine éolienne permet ainsi de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub> d'une part et le coût de production de l'électricité d'autre part.</p> <p><b>L'emprise carbone du parc éolien des Portes du Porcien sera ainsi compensée après 2 ans de production d'électricité.</b> Les détails de ce calcul sont présentés en page 226 de l'étude d'impact.</p>
-7-	« Le mix énergétique, slogan à la mode. »	« Non le développement éolien n'a pas diminué significativement la production des centrales à charbon en France, car elles avaient une part très faible dans l'émission de CO <sub>2</sub> depuis la mise en place et le maintien du nucléaire. »	<p>Le mix énergétique français est constitué à près de 65 % par des énergies fossiles. Par ailleurs, les éoliennes n'émettent pas de CO<sub>2</sub> une fois installées. Entre 2002 et 2015, l'éolien en France a ainsi permis d'éviter l'émission de l'équivalent de 63 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.</p> <p>Selon RTE, l'éolien et le solaire français évitent désormais chaque année l'équivalent d'environ 22 Mt de CO<sub>2</sub> en France et Europe. Avec l'accroissement des moyens de production renouvelables, le recours au gaz, au pétrole et au charbon n'est plus une fatalité en France.</p> <p>Actuellement, les énergies renouvelables, et en particulier l'éolien, viennent absorber l'augmentation de la consommation de l'électricité que le nucléaire en fin de vie (50% des réacteurs français à l'arrêt le 5 avril 2022) ou le retard de la construction de l'EPR de Flamanville ne permettent pas d'absorber.</p> <p>Cette augmentation est due l'augmentation des usages de l'électricité en remplacement des énergies fossiles (chauffage, transport, industrie) et au développement du numérique (ordinateurs, smartphones, datacenter, etc.).</p> <p><b>Sans l'éolien, la France aurait besoin d'avoir davantage recours aux centrales au fuel, au charbon ou au gaz pour couvrir cette augmentation de la consommation.</b></p> <p>Sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude d'impacts socio-économique – Filière Eolienne Française. Bilan, perspectives et stratégies – ADEME</li> <li>• Note : Précisions bilan de CO<sub>2</sub> dans le bilan provisionnel et les études associés 2019 – RTE</li> <li>• <a href="https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite">https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite</a></li> </ul>

<p>-8-</p>	<p>« Le rapport RTE (réseau transport d'électricité) est devenu obsolète du fait de la décision de relancer l'énergie nucléaire. »</p>	<p>« Il y aura une période où il faudra maintenir des réacteurs anciens mais c'est faisable. »</p>	<p><b>A ce jour aucun scénario présenté par RTE n'a montré la faisabilité d'une électricité 100% nucléaire</b> dans la mesure où l'industrie nucléaire n'est pas en capacité de répondre seule aux besoins.</p> <p>Si de nouvelles constructions de centrales nucléaires devaient être décidées, leur étude et leur mise en service demanderait au minimum 20 ans.</p> <p>En attendant, les tensions sur le réseau électrique, et donc les risques de coupure, s'accroissent, ainsi que nos importations d'électricité en provenance par exemple d'Allemagne.</p> <p>C'est pourquoi il est essentiel de veiller à une <b>diversification des unités de production dans laquelle les énergies renouvelables ont toute leur place</b>. Par leur déploiement, elles permettent un <b>maillage territorial</b> et peuvent dans tous les cas être construites dans des délais plus courts. Elles sont donc en mesure d'apporter une réponse à court, moyen et long terme aux tensions croissantes sur l'électricité.</p>
<p>-9-</p>	<p>« Sur les 22 000 emplois prétendument créés, beaucoup sont non pérennes (commerciaux, chefs de projet... seule la maintenance peut en créer quelques-uns) d'où le recours à des bureaux d'études indépendants. »</p>	<p>« Les chiffres sur le Grand Est sont invérifiables. 2 centres de maintenance : - veulent-ils parler du dépôt Enercon à Rethel, qui ne sert qu'Enercon et ses alliés ? - et le 2<sup>ème</sup> dans les Ardennes ? »</p>	<p>Le porteur de projet tient à la disposition de l'administration et de toute personne qui en ferait la demande l'observatoire de l'éolien 2021 réalisé avec l'intervention de Capgimini Invent. Il détaille notamment tous les chiffres de l'emploi dans la filière en France et en région.</p> <p>Une grande partie de ces emplois sont liés à l'exploitation et la maintenance des éoliennes. Ces emplois peuvent donc être considérés comme non délocalisables et pérennes dans la mesure où la durée de vie d'une éolienne est de 15 à 20 ans.</p> <p>La société Enercon possède en effet un centre de maintenance à Rethel. Le second centre se situe dans l'Aisne, sur la commune de Lislet, à environ 15 km du projet éolien des Portes du Porcien.</p>
<p>-10-</p>	<p>« 6 sujets – 6 réponses « En grande partie fausses</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la santé et</li> <li>- l'acoustique déjà développés ( pages S 11 et 12 )</li> <li>- le démontage « La plupart des démontages ont lieu entre 15 et 25 ans. »</li> <li>- «la production Selon météoblue.com, les éoliennes tournent 207 jours avec un vent inférieur à 20 km/h. Or les éoliennes ne produisent qu'à partir de 20 km/h »</li> <li>- le recyclage</li> <li>- terres rares (métaux)</li> </ul>	<p>« Que se passe -t-il si la société et sa maison mère disparaissent et que le site n'intéresse plus personne ? »</p> <p>« Non elle ne tournent pas à 95 % du temps mais moins : elles tournent à 44 % du temps. »</p> <p>« Certains éléments de la nacelle ne se recyclent pas . La transformation des pales en cendres nécessite une grosse consommation d'énergie. »</p> <p>« Les techniques de récupération ne permettent pas de les récupérer toutes. Si l'une est choisie, les autres sont perdues. »</p>	<p><u>Santé et acoustiques</u></p> <p>Ces points ont déjà été traités précédemment, en partie C, lignes 3 et 8 du tableau et en partie D.1, ligne 8 du tableau.</p> <p>Rappelons ici que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les <b>éoliennes sont à plus 1 200 m des habitations</b> alors que la réglementation fixe une distance minimale de 500 m ;</li> <li>✓ La réglementation sur les effets sonores sera respectée ; des contrôles seront effectués ;</li> <li>✓ L'Anses et l'académie de médecine concluent, sur la base des études déjà réalisées, qu'« <b>aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée » aux éoliennes.</b></li> </ul> <p><u>Démontage et garanties financières</u></p> <p>Ce point a déjà été traité précédemment, en partie C, ligne 3 du tableau et en partie D.1, ligne 1 du tableau.</p> <p>Les éoliennes qui seront installées sur le parc éolien des Portes du Porcien sont des éoliennes de dernière génération. Leur durée de vie est supérieure à celle des éoliennes installées au début des années 2000 et est estimée entre 20 et 30 ans.</p> <p>En cas de défaillance du porteur de projet ou de sa « maison mère », le préfet des Ardennes pourra débloquer directement la garantie financière qui sera constituée à la mise en service du parc éolien. Complétée par les recettes liées à la revente des matériaux valorisables (acier notamment), elle couvrira l'ensemble des coûts du démantèlement.</p> <p>Le montant des garanties financières du parc éolien des Portes du Porcien sera, compte tenu de la réglementation actuelle et suivant la puissance qui sera finalement retenue, compris entre 375 000 et 525 000 €.</p> <p><u>Les éoliennes produisent de l'électricité environ 95% du temps</u></p> <p>Ce point a déjà été traité précédemment, en partie C, ligne 9 du tableau.</p> <p><b>Le calcul de ce ratio ne s'appuie pas sur des données générales, accessibles à tous sur Internet, mais sur des données collectées sur site, en altitude (100 à 120 mètres de haut) et corrélées sur le long terme (10 à 20 ans).</b></p>

			<p>Rappelons également que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les vitesses de vent données par les sites météo sont généralement des données observées au sol ou à 10 mètres de haut ;</li> <li>✓ Les vitesses de vent augmentent avec l'altitude ;</li> <li>✓ Les éoliennes commencent à produire de l'électricité dès que les vents atteignent 3 m/s (soit environ 11 km/h) à hauteur de moyeu, soit à environ 110 m pour le parc éolien des Portes du Porcien.</li> </ul> <p><u>Le recyclage</u></p> <p><b>Les éoliennes sont recyclables à plus de 90 % de leur masse, ce qui est déjà considérable en comparaison de nombre de nos objets du quotidien ou de centrales nucléaires.</b></p> <p>Evidemment, atteindre 100% est un objectif ambitieux auquel la filière travaille. Actuellement, les pâles ne sont pas enterrées comme il est possible de le voir en Chine ou aux Etats Unis. En revanche, elles sont <b>découpées et utilisées comme combustible dans des cimenteries ou des incinérateurs. Elles peuvent ainsi produire une dernière fois de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité</b> (et non d'en consommer) tout en évitant d'utiliser une fois encore des énergies fossiles, ou encore par leurs cendres pour produire du béton. Des chercheurs ont aussi découvert qu'il est possible de créer un matériau composite nommé l'écopolycrete qui est aussi résistant que les autres composites à base de bois. On peut s'en servir pour créer des dalles au sol, des glissières de sécurité ou des meubles.</p> <p>Par ailleurs, les recherches des fabricants d'éolienne progressent vite. <b>Les premières pâles recyclables viennent d'être commercialisées.</b> Celles-ci sont actuellement destinées aux éoliennes offshore mais elle devraient se développer également dans les prochaines années pour les éoliennes terrestres.</p> <p><i>Source : <a href="https://www.revolution-energetique.com/la-premiere-pale-deolienne-recyclable-est-desormais-commercialisee/">https://www.revolution-energetique.com/la-premiere-pale-deolienne-recyclable-est-desormais-commercialisee/</a></i></p> <p><u>Terres rares</u></p> <p><b>Les génératrices du parc éolien des Portes du Porcien n'utiliseront pas d'aimants permanents qui continent effectivement des terres rares. Ainsi, il n'y a donc aucun problème lié à l'extraction ou au recyclage de ces matériaux.</b></p>
-11-	- autosatisfaction	« Précisons que Wpd a revendu le parc des Plaines du Porcien à Innergex, il y a 5 ans.... ce qu'ils évitent de mentionner. Quelle fiabilité accorder à un promoteur de ce type? Wpd n'a créé aucun lien de confiance dans notre département.»	<p>Wpd s'inscrit dans la durée au sein des territoires sur lesquels l'entreprise travaille et suit ses projets de A à Z. Les compétences du groupe couvrent l'ensemble des phases de ses projet et lui permettent de les développer, financer, construire, exploiter et démanteler.</p> <p>Ainsi, le parc éolien des Plaines du Porcien est exploité par la branche exploitation du groupe wpd : windmanager. Basée à Arras, elle constitue l'unique interlocuteur localement, que ce soit auprès des riverains, des élus ou de l'administration.</p> <p>Historiquement, wpd avait été sélectionné pour travailler sur les Zones de Développement de l'Eolien en lien avec la Communauté de Communes de la Plaine du Porcien, avant même sa fusion au sein de la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Depuis wpd a gardé un contact permanent avec les élus communautaires qui ont été informés régulièrement des différentes démarches entreprises sur le territoire. Ne souhaitant pas prendre parti ouvertement, ils apprécient ces échanges et accordent leur confiance à wpd.</p> <p>C'est ainsi que 3 autres communes nous ont également accordé leur confiance pour travailler de concert et développer un second projet sur le territoire intercommunal.</p>

## E. DEMANDES SPECIFIQUES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

## Référence synthèse (S16)

Demandes	Réponse du porteur de projet
<p>1. Diminution de l'emprise permanente par 2 moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la remise en culture des zones de renforcement ( pans coupés )</li> <li>- le non maintien des plateformes de grutage .</li> </ul> <p>car la consommation foncière est trop importante avec 4200 m<sup>2</sup> par éolienne.</p>	<p>Le porteur souhaite rappeler que le projet éolien des Portes du Porcien a été conçu en concertation avec les exploitants agricoles et les associations foncières de remembrement. Il en résulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un usage maximisé des chemins existants ;</li> <li>✓ Pratiquement aucun accès ne sera nouvellement créé ;</li> <li>✓ Les plateformes ont été orientées dans le sens de culture dès que cela a été techniquement possible.</li> </ul> <p>L'emprise permanente du projet prévue est actuellement d'environ 2,1 ha, soit en-dessous du seuil de compensation agricole qui est de 3 ha dans le département des Ardennes</p> <p>Afin de réduire cette surface, <b>le porteur de projet s'engage dès à présent à permettre, à la fin de la construction, la remise en culture des accès renforcés pour le passage des convois exceptionnels.</b> Il s'agit en l'occurrence des pans coupés. Cela représente une surface d'environ 4 000 m<sup>2</sup>.</p> <p>Le choix du modèle l'éolienne qui sera installé n'est à ce jour pas totalement décidé. Ainsi les plateformes présentées dans le plan de masse ont été maximisées afin de pouvoir répondre aux demandes des différents constructeurs. <b>Les dimensions finales de celles-ci seront donc certainement inférieures aux dimensions actuellement présentées.</b></p> <p>Par ailleurs la chambre d'agriculture souhaite atteindre une emprise permanente globale d'environ 2 500 m<sup>2</sup> par éolienne. Avec les évolutions actuelles des gabarits et de la puissance des éoliennes, il semble désormais plus significatif de rapporter la surface d'un parc éolien à sa puissance. Ainsi, au 1<sup>er</sup> avril 2022, 243 éoliennes étaient installées dans les Ardennes pour une puissance de 618,9 MW, soit une puissance moyenne d'environ 2,5 MW par éolienne. <b>Le ratio de surface à considérer serait donc d'environ 1 000 m<sup>2</sup>/MW.</b></p> <p><b>Avec désormais une emprise de 1,7 ha, le parc éolien des Portes du Porcien a un ratio compris entre 810 et 1 135 m<sup>2</sup>/MW.</b></p> <p><b>Alors qu'elle sera encore optimisée au moment de sa construction, l'emprise du parc éolien des Portes du Porcien est déjà proportionnée à sa taille.</b></p> <p><i>Source : DREAL Grand Est - <a href="https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733">https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=03ba65a0-71f4-4e17-996c-faa723abe733</a></i></p>
<p>2. Prévoir une clause dans les baux emphytéotiques qui seront signés.</p>	<p><b>Les actes notariés qui seront signés couvriront l'ensemble des travaux de construction, de maintenance et de démantèlement.</b> Dans un but de transparence vis-à-vis des propriétaires et des exploitants agricoles, toutes les clauses nécessaires y seront insérées.</p>
<p>3. Réalisation de diagnostics géobiologiques et une identification des élevages de territoire à proximité du projet (audit sanitaire, diagnostic des bâtiments et des installations électriques).</p>	<p>D'un point de vue agricole, le secteur d'implantation du parc éolien des Portes du Porcien est quasiment exclusivement dédié aux grandes cultures. De rares pâtures peuvent être observées à proximité des bourgs mais ne sont a priori pas dédiées à des élevages proprement. Par ailleurs, le porteur de projet a identifié 5 élevages sur les communes les plus proches du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Saint-Quentin-le-Petit : aucun élevage identifié (le seul éleveur de la commune arrête son activité au 31 octobre 2022) ;</li> <li>✓ Sévigny-Waleppe : aucun élevage identifié ;</li> <li>✓ Hannogne-Saint-Rémy : 1 porcherie à 1,1 km des éoliennes ;</li> <li>✓ Banogne (plus de 2 km) : 1 élevage de vaches allaitantes ;</li> <li>✓ Recouvrance (plus de 3 km) : 1 élevage de volailles et 2 élevages de vaches allaitantes.</li> </ul> <p><b>Le porteur de projet se tient à la disposition de la Chambre d'agriculture pour, le cas échéant, compléter cet inventaire.</b></p> <p>A la demande des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture, l'Anses a étudié les impacts de l'éolien sur l'élevage, et notamment sur les bovins, au travers du cas de Nozay en Loire-Atlantique (44). A l'issue de son rapport, l'Anses « <i>considère comme hautement improbable, voire exclue</i> » la responsabilité des éoliennes dans les troubles observés.</p> <p>Elle conclut en effet que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les troubles <b>ne sont pas dû aux ondes sonores, ni aux infrasons, ni aux vibrations dans le sol ou aux champs électromagnétiques ;</b></li> <li>✓ la <b>chronologie des troubles est incompatible avec les périodes de construction et de mise en service du parc éolien.</b></li> </ul>

	<p>L'Anses a enfin interrogé les autorités compétences dans toute l'Europe : <b>aucun trouble équivalent n'a été rapporté dans une vingtaine de pays d'Europe.</b></p> <p><b>Compte tenu de ces éléments, le porteur de projet considère qu'aucune étude particulière relative aux élevages identifiés n'est nécessaire à ce stade. Il reste néanmoins attentif à tout trouble qui serait susceptible d'apparaître dans ces différents élevages.</b></p> <p><i>Source : Rapport d'expertise de l'Anses, octobre 2021</i></p>
4. Établir, avec les propriétaires et exploitants des parcelles agricoles, les états des lieux d'entrée et de sortie.	<p><b>Le porteur de projet établira un état des lieux contradictoire</b> des chemins et des parcelles avant et après travaux.</p>
5. Mettre en concordance le planning des travaux avec le calendrier cultural.	<p>Dans la mesure du possible, et sauf raison impérieuse (demande expresse de l'administration ou enjeux économiques importants), le porteur de projet définira, <b>en concertation avec les agriculteurs, un calendrier de travaux en concordance avec le calendrier cultural.</b></p> <p>Si, malgré tout, des cultures devaient être détruites avant récolte, les exploitants agricoles seront indemnisés sur la base des grilles définies par la chambre d'agriculture des Ardennes. Une clause sera insérée en ce sens dans les actes notariés qui seront signés.</p>
6. Tri des terres végétales et remise en état optimale pour rendre les lieux au plus près de leur état initial.	<p>Au début de la phase de construction, les différents horizons de terre seront séparés. <b>La terre végétale sera stockée pendant toute la durée des travaux et sera étalée sur la parcelle lors de la remise en état à l'issue de la construction.</b></p>
7. Démantèlement avec excavation totale des fondations conformément, aux dispositions en vigueur depuis juin 2020.	<p>Le parc éolien des Portes du Porcien se conformera aux dispositions réglementaires relatives au démantèlement introduites par l'arrêté du 20 juin 2020 et telles que modifiées par l'arrêté du 10 décembre 2021.</p>
8. Le maître d'ouvrage a prévu des mesures d'accompagnement ne présentant pas d'impact pour l'activité agricole.	<p>Des <b>mesures en faveur de la biodiversité sont proposées dans le cadre du parc éolien des Portes du Porcien.</b> Celles-ci ont notamment été établies en concertation avec les propriétaires, les exploitants agricoles et les associations foncières de remembrement. (pages 292 à 296 de l'étude d'impact)</p>

## F. INTERROGATIONS COMPLEMENTAIRES DES PARTICULIERS

### Référence synthèse (S17 à S19)

	Questions, inquiétudes , problèmes , suggestions, demandes .....	Réponse du porteur de projet
1	<p><b>Danger pour un particulier :</b> M.Nattier Denis, observation 1 sur le registre de Sévigny-Waleppe</p> <p>Une éolienne de 180 mètres de haut est prévue à moins de 100 mètres de la limite de sa propriété. ( n° de parcelle non précisé )</p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 10 du tableau de la partie C.</p> <p><b>L'implantation a été faite en accord avec les différents propriétaires et exploitants agricoles concernés</b> par les aménagements et les servitudes qui seront nécessaires au bon fonctionnement du parc éolien des Portes du Porcien.</p> <p>L'implantation respecte par ailleurs les dispositions en vigueur en matière d'urbanisme.</p> <p>Enfin, l'étude de danger a identifié des niveaux de risques acceptables sur l'ensemble du site accueillant le projet.</p>
2	<p><b>Souhait</b> de M. X 1 , observation n° 2, sur le registre de Hannogne-Saint-Rémy :</p> <p>Pour accéder à l'éolienne n°1, un chemin provisoire va être créé. Peut-on laisser définitivement ce <b>chemin pour les convois agricoles</b> car il est plus pratique que le chemin existant ? (voir plan présenté par M. X2 page suivante S 19)</p>	<p>Cette option a été étudiée au cours du développement du projet.</p> <p>A l'inverse d'un remembrement, un tel aménagement foncier ne peut être réalisé que sur la base d'accords amiables entre les différentes parties et en l'occurrence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les communes limitrophes de ces chemins pour le déclassement de l'ancien chemin et la création du nouveau (secteur à la limite entre 3 communes) ;</li> <li>✓ les propriétaires de part et d'autre du chemin ;</li> <li>✓ les exploitants agricoles de part et d'autre du chemin.</li> </ul> <p><b>Aucune solution d'échange de culture entre les deux exploitants agricoles n'ayant été trouvée, aucun accord amiable n'a pu être conclu. Cet aménagement foncier ne semble donc à ce jour pas réalisable.</b></p>
3	<p>Les émissions d'ondes peuvent-elles nuire à <b>la santé</b> ? Troubles neurologiques Impacts signalés sur les insomnies , les acouphènes ..... ?</p> <p>Impact sur la santé humaine du surnombre d'éoliennes ? ( « une dizaines d'éoliennes ça passe ... mais des centaines »... )</p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 8 du tableau de la partie C.</p> <p>Rappelons ici que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ les <b>éoliennes sont à plus 1 200 m des habitations</b> alors que la réglementation fixe la distance minimale de 500 m ;</li> <li>✓ La réglementation sur les effets sonores sera respectée ; des contrôles seront effectués ;</li> <li>✓ L'Anses et l'académie de médecine concluent, sur la base des études déjà réalisées, qu'« <b>aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée</b> » aux éoliennes.</li> </ul>
4	<p>M. Ducamp de Nizy-le-Comte (02) <b>ne peut plus téléphoner normalement</b> depuis son domicile . Se considère comme un citoyen de seconde zone à cause des éoliennes .</p>	<p>Cette thématique est abordée en page 247 de l'étude d'impact ainsi que précédemment, en ligne 5 du tableau de la partie C.</p> <p><b>Aucune perturbation des différentes ondes n'est attendue sur les transmissions téléphoniques.</b></p>
5	<p>Flashes lumineux trop rapides : <b>peut-on mettre des lumières temporisées et les diriger vers le ciel ?</b></p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 3 du tableau de la partie C.</p> <p>La réglementation actuelle sur le balisage aérien est stricte mais laisse de petites marges de manœuvre pour le réglage du balisage de nuit.</p> <p><b>Préalablement à l'installation des éoliennes, il pourra être envisagé de questionner les riverains afin de déterminer, en fonction des possibilités laissées par la réglementation, le balisage lumineux qu'ils jugent le plus adapté.</b></p>
6	<p>Une apicultrice, note sur le registre dématérialisé ( observation n°3 ) l'impact des ondes électromagnétiques sur <b>les insectes pollinisateurs</b> ( mortalité , désorientation .. ) et regrette le manque d'études .</p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 2 du tableau de la partie C.</p> <p>Par ailleurs, de nombreux exemples de ruches installés au pied d'éoliennes existent sans que les apiculteurs n'aient rapporté d'effets indésirables sur leurs essaims.</p>

7	<p>Il y a de moins en moins d'oiseaux                  Les pales éloignent les oiseaux, utiles pour lutter contre certains ravageurs de cultures                  Mortalités d'oiseaux, chauves-souris et insectes                  Hausse mortalité animale .                  Demande : Il faut limiter le surnombre d'éoliennes pour <b>créer des zones refuges</b> pour la biodiversité et préserver l'écosystème</p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 2 du tableau de la partie C.                  Rappelons ici que des études réalisées en Allemagne (3 fois plus d'éoliennes qu'en France) ont montré que les éoliennes n'ont une qu'une responsabilité infime dans la mortalité des oiseaux au regard des autres activités humaines.                  Par ailleurs, dans le cadre des études sur le parc éolien des Portes du Porcien, <b>des zones « refuges » ont été identifiées et des mesures complémentaires en faveur de la biodiversité ont été prises</b> (plantation de boisements, de haie, de zones d'arbustes, maintien de jachères, etc.).</p>
8	<p><b>Sur le registre d'Hannogne-Saint-Rémy, un anonyme demande de remettre les surfaces supprimées par les éoliennes en surfaces plantées avec divers arbres et arbustes .</b></p>	<p>De telles mesures sont prévues dans le cadre du projet éolien des Portes du Porcien et détaillées en pages 292 à 293 de l'étude d'impact. Les mesures suivantes auront notamment une incidence favorable sur la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Restauration écologique de 2 mares ;</b></li> <li>✓ <b>Restauration écologique d'une parcelle en friche de 1,25 ha avec notamment la plantation d'arbustes ;</b></li> <li>✓ <b>Plantation de 130 mètres de haie ;</b></li> <li>✓ <b>Reboisement sur une surface de 0,48 ha.</b></li> </ul>
9	<p><b>Impact sur l'environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Y a-t- il eut des études géobiologiques ?</b></li> <li>- <b>Vibrations = tassement du sol</b></li> <li>- <b>Bétonisation = modification du sol pour maintenir l'eau</b>                      = sol non vivant et sans eau                      = perte en terres fertiles                      = détournement des sources</li> <li>- <b>Modification des vents constaté par les locaux depuis les installation d'éoliennes = sécheresse locale</b></li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Impact sur les ressources en eau ?</b></p>	<p>Ces thématiques ont été abordées précédemment, en partie C, ligne 6 du tableau et en partie E, ligne 3 du tableau.</p>
10	<p><b>Le démantèlement :</b>  <b>1500 tonnes de béton, de ferraille, de câbles dans le sol .....</b></p> <p><b>Ce que propose le promoteur (50 000 €) est insuffisant car ça ne couvre que 10 % du coût réel qui peut être de 300 000 à 500 000 €.</b></p> <p><b>Le coût démantèlement ?</b>  <b>Qui finance le démantèlement ?</b></p> <p><b>Qui fera et paiera le démantèlement si le promoteur disparaît ?</b></p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 7 du tableau de la partie C, en ligne1 du tableau de la partie D.1 et en ligne 10 du tableau de la partie D.2.</p> <p><b>Rappelons ici que le démantèlement est à la charge du porteur de projet.</b> En cas de défaillance de celui-ci ou de sa maison mère, le préfet des Ardennes pourra avoir recours à la garantie financière (entre 375 000 et 525 000 €, suivant la puissance finale des éoliennes) qui sera constituée dès la mise en service du parc éolien des Portes du Porcien.</p>
11	<p><b>La production d'électricité est faible et intermittente.</b>  <b>Les éoliennes ne produisent pas d'électricité lorsque l'on a le plus besoin.</b>  <b>(Périodes anticycloniques en hiver) = utilité ?</b></p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en ligne 9 du tableau de la partie C.</p> <p>Les éoliennes produisent de l'électricité environ 95 % du temps.</p>

<p>12</p>	<p><b>A qui profite le projet ?</b></p> <p><b>Le tarif de l'éolien indexé sur les tarifs du gaz et du pétrole. Le consommateur paye le prix fort. Aucune contrepartie .</b></p> <p><b>Les éoliennes ne profitent qu'aux propriétaires de terrains ...</b></p> <p><b>Sur nos factures, une somme est prélevée pour l'éolien. Comment sont réparties les sommes que l'éolien rapporte ?</b></p>	<p>Ces thématiques ont été abordées précédemment, en partie C, lignes 4 et 11 du tableau et en partie D.2, lignes 2, 3, 4 et 9 du tableau.</p> <p>Rappelons ici qu'avec la hausse du coût de l'énergie (gaz et pétrole notamment), la compétitivité de l'énergie éolienne est confirmée et permet actuellement à l'Etat d'enregistrer des bénéfices sur l'électricité éolienne qu'il achète.</p> <p>Le parc éolien des Portes du Porcien devrait également générer, chaque année, environ 200 000 € de recettes fiscales pour les collectivités territoriales.</p> <p>Dans le cadre parc éolien des Portes du Porcien, 300 000 € seront également investis dans des mesures en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la biodiversité.</p> <p>Dans le cadre du chantier de construction, l'activité générée pour les entreprises locales pourraient représenter un chiffre d'affaires de 3 à 5 millions d'euros.</p> <p>Enfin, si une volonté locale se manifeste, le porteur de projet pourra mettre en place une campagne de financement participatif.</p>
<p>13</p>	<p><b>Un contribuable d' Hannogne-Saint-Rémy espère constater une réduction des impôts locaux</b></p>	<p>Les collectivités locales, et notamment les communes, les communautés des communes et les départements, sont souverains dans la gestion de leur budget. Les recettes fiscales générées pour les collectivités locales pourront leur permettre d'investir sur leur territoire et participer à son dynamisme ou encore réduire la fiscalité locale pour ses contribuables.</p>
<p>14</p>	<p><b>Éoliennes sont fabriquées hors France et Europe . Où sont les créations d'emplois ?</b></p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en partie C, ligne 11 du tableau et en partie D.2, ligne 9 du tableau.</p> <p>Les fabricants avec lesquels wpd travaille conçoivent les éoliennes en Europe.</p> <p>La filière éolienne représente environ 22 000 emplois en France. Localement, ces emplois sont notamment visibles au travers des centres de maintenance de Lislet (02) et de Rethel (08), ou encore de la formation BTS au Lycée François Bazin à Charleville-Maizières.</p>

## G. LES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils Municipaux du périmètre d'enquête publique avaient jusqu'au 10 avril 2022 pour émettre leur avis sur le projet. Ainsi, certaines délibérations ont été transmises après la clôture de l'enquête publique le 26 mars 2022.

Parmi les 18 communes concernées par l'enquête publique, 4 d'entre elles ont réuni leur conseil municipal afin de délibérer. Voici les résultats dans le tableau ci-dessous :

Commune	Avis favorable	Avis défavorable
Saint-Quentin-le-Petit	X	
Sévigny-Waleppe	X	
Berlise	X	
Noircourt		X
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

Ces délibérations sont annexées au présent document.

### Arguments contenus dans les avis favorables :

1. L'importance des énergies renouvelables (notamment de l'éolien) pour la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.
2. La participation de l'éolien à l'indépendance et la sécurité énergétique de la France par l'exploitation d'une ressource locale, propre et inépuisable.
3. La distance du projet éolien des Portes du Porcien (plus de 6 km des premières habitations de Berlise) fait qu'il n'y aura que très peu d'incidence pour ses habitants.
4. Compte tenu de la note de synthèse fournie par le développeur, le conseil municipal de Saint-Quentin-Le-Petit a délibéré favorablement.

### Arguments contenus dans l'avis défavorable :

5. La densité de la zone avec environ 240 éoliennes dans un périmètre de 20 km et une centaine en instruction conduisent à un effet de saturation évident et indéniable.
6. Les contraintes strictes imposées aux habitants de la commune pour les permis de construire ou autorisation de travaux en raison de l'église inscrite de Noircourt conduisent les habitants à penser qu'il y a deux poids deux mesures dans l'application de la réglementation qui devrait s'imposer à tous (développeurs éolien compris)

	Argument	Réponse du porteur de projet
1	Transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.	Les énergies fossiles représentent environ 65 % du mix énergétique français. Pour réduire cette part, la France doit se tourner vers l'électrification des usages. Pour réussir cette transition, <b>il est nécessaire de réinstaller des moyens de produire une électricité décarbonée sur le territoire national.</b> C'est bon pour l'environnement, pour l'économie, pour les emplois et pour la réindustrialisation.
2	Indépendance et la sécurité énergétique de la France Une ressource locale, propre et inépuisable.	<b>Le vent est en effet une source d'énergie local et inépuisable</b> , ce qui constitue la base d'une énergie renouvelable. Elle est également propre dans la mesure où <b>l'emprunte carbone d'une éolienne est compensé en environ 2 ans</b> (page 226 de l'étude d'impact).  Par ailleurs, <b>l'approvisionnement en vent et son coût de ne dépendent ni d'enjeux géopolitiques, ni de stocks limités, etc.</b> L'éolien peut donc permettre à la France de produire de l'énergie sans dépendre d'autre pays pour <b>un coût stable et maîtrisé.</b>
3	La distance du projet éolien des Portes du Porcien (plus de 6 km des premières habitations de Berlise) fait qu'il n'y aura que très peu d'incidence pour ses habitants.	L'analyse des zones d'influence visuelle du projet éolien des Portes du Porcien, en page 54 du volet paysager, montre que le relief masquera les éoliennes sur les trois quarts du bourg. De plus, la végétation et le bâti joueront un rôle de masque. Considérant également une distance supérieure à 6 km, <b>les perceptions du projet depuis le bourg de Berlise seront donc réduites</b> comme l'indique le conseil municipal dans sa délibération.
4	Compte tenu de la note de synthèse fournie par le développeur, le conseil municipal de Saint-Quentin-Le-Petit a délibéré favorablement.	Wpd a fourni une plaquette de synthèse du projet à toutes les communes du périmètre de l'enquête publique. Celle-ci offre en quelques pages une vision de l'ensemble du projet des Portes du Porcien dans le but de permettre aux riverains et aux élus d'en comprendre rapidement les grandes lignes.  Par ailleurs, le projet éolien des Portes du Porcien a été développé en concertation avec les élus locaux. Les riverains ont également pu prendre connaissance du projet au travers, par exemple, des permanences publiques qui ont été organisées.

<p>5</p>	<p>La densité de la zone avec environ 240 éoliennes dans un périmètre de 20 km et une centaine en instruction conduisent à un effet de saturation évident et indéniable.</p>	<p>Cette thématique a été abordée précédemment, en partie C, ligne 1 du tableau.</p> <p>Si le nombre d'éoliennes implantées localement pourrait paraître important, il faut néanmoins étudier leur insertion paysagère projet par projet. Ainsi, les éoliennes du projet des Portes du Porcien se situent à plus de 7 km des premières habitations de Noircourt.</p> <p>Sur le photomontage n°45 pris au nord de Noircourt (pages 116 et 117 du carnet de photomontages), les cinq éoliennes du projet apparaissent en second plan derrière des éoliennes déjà construites. Elles seront donc peu perceptibles depuis ce point de vue. On aperçoit également sur ce photomontage quelques toits qui permettent de localiser le bourg de Noircourt, niché dans le fond de la vallée du Hurtaut et entouré d'arbres. <b>On perçoit donc que les éoliennes du parc éolien des Portes du Porcien ne seront pas visibles depuis le village.</b></p> <p><b>La cartographie des zones d'influence visuelle du parc éolien des Portes du Porcien (page 54 du volet paysager) confirme cette impression.</b></p>
<p>6</p>	<p>Les contraintes strictes imposées aux habitants de la commune pour les permis de construire ou autorisation de travaux en raison de l'église inscrite de Noircourt conduisent les habitants à penser qu'il y a deux poids deux mesures dans l'application de la réglementation qui devrait s'imposer à tous (développeurs éolien compris)</p>	<p>L'église de Noircourt est un monument historique inscrit. A ce titre tous travaux ou construction dans un rayon de 500 mètres est en effet soumis à un avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Les règles dictées par l'ABF peuvent en effet remettre en cause les projets d'aménagement ou de rénovation des habitants dans ce périmètre.</p> <p>Les éoliennes sont situées en dehors de ce périmètre. Néanmoins, l'ABF est consulté au cours de l'instruction de la demande d'autorisation. Par ailleurs, les interactions visuelles entre les éoliennes du projet et chaque Monument Historique de la zone d'étude ont été étudiées.</p> <p>Ainsi, comme indiqué ci-avant, <b>la cartographie des zones d'influence visuelle et le photomontage n°45 permettent de conclure à l'absence d'interactions visuelles entre le l'église de Noircourt et le parc éolien Portes du Porcien.</b></p>

## H. CONCLUSION

L'enquête publique du projet éolien des Portes du Porcien s'est déroulée du 21 février au 26 mars 2022 sur les communes d'Hannogne-Saint-Rémy, Saint-Quentin-le-Petit, Sévigny-Waleppe. Elle a concerné un périmètre de 6 kilomètres autour des éoliennes, soit un total de 18 communes pour environ 4 600 habitants ou 2 000 foyers.

Au cours de celle-ci, les différentes contributions témoignent des avantages de l'énergie éolienne, de la concertation qui a été menée localement, de la grande distance aux habitations qui a été retenue ou encore des craintes relatives à l'éolien en général. Ainsi peu d'observations portent sur les particularités propres au parc éolien des Portes du Porcien.

Le porteur du projet s'est attaché, dans le présent document, à répondre de manière argumentée et documentée à chacune de ces observations, en s'appuyant soit sur le contenu de la demande d'autorisation environnementale qui a été consultable au cours de l'enquête, soit sur des documents accessibles au public.

Il a, entre autres, répondu sur l'insertion paysagère du projet, la prise en compte de la biodiversité, l'innocuité des éoliennes pour la santé humaine ou animale, le balisage lumineux, le financement du démontage en fin de vie, les retombées économiques locales, la compétitivité économique du projet ou encore la pertinence du choix de l'éolien pour la sécurité et l'indépendance énergétique de la France au travers d'un mix décarboné.

Le porteur de projet a également confirmé ses différents engagements et notamment celui d'excaver la totalité des fondations lors du démontage du parc éolien conformément à la réglementation en vigueur.

Avec seulement 29 observations inscrites sur les différents registres ou transmises au commissaire enquêteur, force est de constater que le projet éolien des Portes du Porcien ne suscite aucune contestation significative. Ce constat peut être mis en parallèle du soutien accordé par les communes d'implantation du projet et plus largement la concertation qui a été mise en œuvre localement depuis le commencement du projet en 2015.

**I. ANNEXES : DELIBERATIONS**

